



ECOLE NATIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE

CAFDES – 2001

ARAFDES LYON

**FAIRE EVOLUER UNE MECS DANS SES REPOSES
AUX DIFFICULTES DES ENFANTS ET
ADOLESCENTS EN RUPTURE**

BORGHESE Christian

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

| | |
|----------------------|---|
| A.E.M.O | : Action Educative en Milieu Ouvert |
| A.S.H | : Actualités Sociales Hebdomadaires |
| A.S.L | : Association Service Logement |
| C.A.P.A.F | : Centre d'Aide Pour l'Adolescent et sa Famille |
| C.A.T.T.P | : Centre d'Aide Thérapeutique à Temps Partiel |
| C.I.P.P.A | : Cycle d'Insertion Pré Professionnel par Alternance |
| C.N.E.D | : Cours Nationaux d'Education à Distance |
| C.R.I.S.M.S | : Commission Régionale des Institution Sociales et Médico-Sociales |
| C.F.I | : Crédit Formation Individualisé |
| C.F.A | : Centre de Formation des Apprentis |
| C.N.A | : Commission Nationale d'Agrément |
| C.RO.S.S | : Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale |
| C.M.P.P | : Centre Médico PsychoPédagogique |
| D.I.J.E.N | : Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Education Nationale |
| D.P.J.J | : Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| D.P.S | : Direction de la Protection Sociale |
| E.R.E.A | : Ecole de Réadaptation et d'Enseignement Aménagé |
| F.A.U | : Foyer d'Accueil d'Urgence |
| F.A.E | : Foyer d'Action Educative |
| F.E.H.A.P | : Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Assistance Privés à but non lucratif |
| I.G.A.S | : Inspection Générale des Affaires Sociales |
| I.O.E | : Investigation, Orientation Educative |
| L.I.F.T | : Lieu d'Insertion et de Formation par le Travail |
| M.E.C.S | : Maison d'Enfants à Caractère Social |
| P.A.I.O | : Permanence, Accueil, Information, Orientation |
| R.M.I | : Revenu Minimum d'Insertion |
| S.E.S | : Section d'Enseignement Spécialisé |
| T.R.A.C.E | : Trajet Accès à l'Emploi |
| U.D.A.M.S.S | : Union Départementale des Associations Médico Sanitaires et Sociales |
| U.R.I.O.P.S.S | : Union Régionale Inter Fédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux |

SOMMAIRE

Préambule

Introduction

1

PREMIERE PARTIE :

” Du château des heures des prés” à l’Arc en Ciel, croissance et nouvelles formes de prise en charge.

Chapitre I

De la naissance d’une Association pour accueillir des jeunes filles en danger moral et physique.

| | | |
|-------|---|----|
| I-1 | De l’existence de l’Association à l’évolution de ses établissements | 4 |
| I-1-1 | Quatre groupes spécifiques et une équipe éducative toujours en mutation | 6 |
| I-1-2 | Une scolarité interne doublée pendant quinze ans d’un atelier de production | 8 |
| I-1-3 | Du rôle important des services généraux dans une MECS | 10 |
| I-1-4 | De la place du psychologue. | 11 |
| I-1-5 | De celles du médecin psychiatre et du médecin généraliste | 11 |
| I-1-6 | Des racines aux besoins des usagers | 12 |
| I-1-7 | Réhabilitation laborieuse des bâtiments pour une nouvelle identité | 13 |

Chapitre 2

Des enfants issus d’une cellule familiale confiés à une organisation institutionnelle.

| | | |
|---------|---|----|
| 1-2 | Prise en compte chez l’enfant et l’adolescent de la perte de ses repères | 16 |
| 1-2-1 | Des problèmes scolaires et professionnels récurrents | 19 |
| 1-2-2 | Avec la priorité du maintien de la scolarité dans les circuits traditionnels de l’Education Nationale | 20 |
| 1-2-3 | Différence des cultures et problèmes d’identité | 20 |
| 1-2-4 | Des usagers peu mobilisés par leur devenir | 22 |
| 1-2-5 | De la réponse individuelle à la prise en charge groupale | 22 |
| 1-2-5-1 | La notion de référent | 23 |
| 1-2-5-2 | Le poids du collectif | 24 |

DEUXIEME PARTIE :

Les nouvelles missions, l'émergence d'une réponse personnalisée

Chapitre 1

Réalité à laquelle nous sommes confrontés dans la maison d'enfants.

| | | |
|-------|--|----|
| 2-1 | De la suppléance familiale à une prise en charge globale de soins | 26 |
| 2-1-1 | De la première rencontre de l'utilisateur et de sa famille avec l'institution | 27 |
| 2-1-2 | Du besoin de construction de l'identité de l'adolescent où le passage obligé de la compréhension de son histoire | 29 |
| 2-1-3 | De la prise en compte de la problématique familiale | 30 |
| 2-1-4 | Au suivi psychologique de l'enfant avec le soutien familial | 31 |
| 2-1-5 | La rupture : apprendre à se détacher pour mieux se retrouver ? | 32 |

Chapitre 2

Les nouvelles missions inhérentes à la prise en charge éducative

| | | |
|-------|--|----|
| 2-2 | Un dispositif progressivement en croissance | 33 |
| 2-2-1 | Assumer les ruptures antérieures au placement | 36 |
| 2-2-2 | « Soigner » l'utilisateur dans sa globalité | 39 |
| 2-2-3 | Redonner du lien à l'histoire personnelle de chacun | 40 |
| 2-2-4 | Pour une réponse personnalisée à des besoins autant prégnants que divers | 42 |
| 2-2-5 | La gestion de l'accueil d'urgence | 43 |

TROISIEME PARTIE :

Une complémentarité entre les dispositifs pour la mise en œuvre des projets individualisés

Chapitre 1

Actualisation des moyens et mise en œuvre de nouveaux outils

| | | |
|-----|---|----|
| 3-1 | L'internat comme lieu d'expression pour un nouveau départ | 47 |
|-----|---|----|

| | | |
|---------|---|----|
| 3-1-1 | Et fonder le conseil de la vie sociale | 48 |
| 3-1-2 | Déconstruire la scolarité interne pour repenser les apprentissages | 49 |
| 3-1-3 | Avec l'apport de l'outil informatique | 52 |
| 3-1-4 | Les actions en place pour l'insertion par l'économique | 53 |
| 3-1-4-1 | La mission locale | 53 |
| 3-1-4-2 | Le fond d'aide aux jeunes | 55 |
| 3-1-4-3 | L'investissement avec A.S.L | 55 |
| 3-1-5 | L'évaluation de nos actions comme exigence déontologique de notre pratique professionnelle | 56 |

Chapitre 2

Pour faire évoluer notre intervention d'aide à l'utilisateur

| | | |
|-------|--|----|
| 3-2 | Le partenariat et le travail en réseau, outils indispensables | 60 |
| 3-2-1 | La place de la maison d'enfants dans le territoire | 61 |
| 3-2-2 | Le schéma départemental et son évolution dictée par les besoins | 63 |
| 3-2-3 | Avec la rénovation attendue de la loi de 75 | 65 |
| 3-2-4 | La réduction du temps de travail où l'obligation de repenser notre fonctionnement | 66 |
| 3-2-5 | Les perspectives de développement des actions à mener et de notre participation à celles-ci | 68 |

| | |
|-------------------|----|
| Conclusion | 70 |
|-------------------|----|

Annexe

Bibliographie

Préambule

Qui sont-ils ?

Ils sont !

Et ce qui est important est qu'ils soient, qu'ils existent et revendiquent

Leur droit à être, à devenir.

Ils ne sont pas ce que l'on croit.

Ils sont mêmes ou tout juste adultes,

Ils sont de chair et de sang

D'amour, de colère et de sentiments.

Souffrants et bienveillants,

Ils sont placés et déjà étiquetés !

On les traite de cas sociaux, caractériels, délinquants ...psychotiques.

Produits non acceptés d'une société qui catalogue les siens et les émarginent parce qu'ils sont le désordre.

Depuis les maisons de redressement, les réponses éducatives ont évolué mais la souffrance et l'exclusion sont toujours présentes.

INTRODUCTION

L'histoire de la protection de l'enfance et de l'adolescence a été marquée au fil du temps par le souci de répondre aux besoins de protection des enfants contre les dangers physiques ou mentaux et les risques inhérents à la santé.

L'histoire des institutions habilitées justice, depuis l'ordonnance du 2 février 1945 qui cadre le traitement judiciaire des mineurs délinquants en France est marquée elle aussi par des changements dans sa manière d'appréhender ce type de prise en charge .

Qu'en est-il aujourd'hui de la place du secteur associatif et donc de l'internat dans le secteur social à l'aube du 21^e siècle ? Quel rôle pouvons nous jouer aujourd'hui pour répondre aux besoins des usagers, mais aussi aux impératifs politiques et socio-économiques du moment ?

Les difficultés actuelles des enfants et adolescents accueillis, comme celles de nos équipes à répondre à ces situations semblent une donnée relativement récurrente dans le discours des établissements ; troubles psychologiques graves, violences accrues, enfants déscolarisés, absences de perspectives ...

Toutes ces difficultés renvoient à la question de la globalité de la prise en charge de ces enfants et adolescents qui deviennent des adultes en construction et de ce fait compliquent les réponses institutionnelles à élaborer, tout en restant dans un cadre législatif et réglementaire.

Directeur depuis juillet 1999, après avoir occupé les fonctions d'éducateur spécialisé, de chef de service et directeur adjoint, l'ensemble de ma carrière professionnelle s'est effectuée dans ce même établissement dans lequel je trouve toujours autant de plaisir à exercer.

Un certain nombre de questions se posent à nous aujourd'hui¹ ; elles interpellent notre pratique quotidienne dans nos savoir-faire actuels et nous obligent à la remise en cause de ceux-ci. Certaines valeurs sont liées à l'âge ou la génération, d'autres s'inscrivent dans une évolution plus générale des mœurs, aussi :

- Nos modèles de compréhension des problématiques des jeunes sont-ils encore valides aujourd'hui ?
- D'autres problématiques ne sont-elles pas en train de voir le jour ?
- Comment interprétons-nous la représentation du monde des adultes qu'ont certains jeunes en grande difficulté aujourd'hui ?
- Les réponses éducatives données par l'Arc-en-ciel, le positionnement des équipes (éducateurs des groupes et éducateurs scolaires) sont-ils encore pertinents ?

- Les besoins émergents remettent-ils en cause nos savoir-faire ?

Ces questions tenteront de trouver des éléments de réponse tout au long du mémoire et constituent le socle sur lequel va s'articuler ma réflexion,

L'Arc-en-Ciel, comme la plupart des M.E.C.S ¹ reste encore mal identifiée dans le champ du secteur social et médico-social, même si nos actions se sont développées, améliorées afin de répondre aux besoins et d'apporter des modes de prise en charge et des solutions.

La précarisation des situations familiales, la délinquance d'enfants de plus en plus jeunes, recentrent au cœur des politiques sociales du département la mission spécifique de l'établissement, et amènent à traiter de la démarche constante de soutien et de promotion en faveur des enfants, adolescents, et jeunes majeurs en difficulté qui nous sont confiés.

L'activité de la maison d'enfants à caractère social s'avère de plus en plus déterminante face aux phénomènes de délinquance, de souffrance et d'exclusion de ces enfants et adolescents auxquels nous nous trouvons confrontés aujourd'hui, au même titre que le service public qui a tout à fait conscience de l'importance de notre place dans le secteur social.

Comme le précisait madame PERDRIOLLE, directeur de la Protection Judiciaire à la Jeunesse « *...le secteur associatif habilité exerce les deux tiers des décisions de justice. Il constitue un acteur essentiel de politiques conduites. Il doit être associé plus étroitement à la mise en œuvre des orientations définies.* »²

Le travail engagé dans l'internat repose sur un préalable, un cadre pédagogique commun à l'ensemble des équipes éducatives au travers de :

- La gestion de la vie quotidienne.
- La prise en compte et l'accompagnement progressif, le plus individualisé possible à l'apprentissage à la vie scolaire ou à l'intégration dans la vie socioprofessionnelle.
- La nécessité en tant que témoin privilégié, de retraduire l'évolution de l'enfant dans son milieu familial ou social en vue d'établir un minimum de reconnaissance et de réhabilitation pour en faciliter une future autonomie.

¹ les questions sont reprises à partir d'un document de la FEHAP de février 99 sur « les enfants et adolescents en difficultés sociales aujourd'hui. » p10 .

¹ M.E.C.S – maison d'enfants à caractère social

² Ministère de la Justice - DPJJ circulaire NOR JUS F 99 500 35 C du 24/2/99

Ces axes, érigés en principe de travail, représentent l'ossature pédagogique à travers laquelle, chacun doit se reconnaître, quelle que soit sa place et sa fonction. C'est dans cette reconnaissance que l'on peut faire émerger un sentiment d'appartenance dans le travail élaboré et mis en œuvre, si nous voulons être en cohérence avec les missions qui nous sont confiées par rapport à cette population d'enfants et d'adolescents en difficulté.

La première partie de mon écrit sera consacrée à l'évolution de l'établissement depuis sa création, à ses nécessaires transformations pour une prise en compte d'une population sans cesse en mutation.

J'aborderai dans la seconde partie la réalité à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés, à la démarche que je dois entreprendre pour que l'établissement puisse continuer à s'ouvrir à de nouvelles pratiques et intégrer de nouvelles préoccupations.

Enfin dans la troisième partie seront développés les moyens mis en œuvre à partir de l'internat, et surtout la place importante qu'occupent les partenaires dans le champ du secteur social mais aussi économique, et avec lesquels nous devons travailler en permanence afin d'évoluer dans notre pratique et nos réponses éducatives.

PREMIERE PARTIE

Du ‘Château des heures des prés’, à l’Arc en Ciel, croissance et nouvelles formes de prise en charge.

CHAPITRE 1

De la naissance d'une Association pour accueillir des jeunes filles en danger moral et physique.

C'est le 28 décembre 1948 que les statuts de l'Association Arc-en-Ciel ont été déposés en préfecture de la Loire, mais c'est en juillet 1949 que le Préfet de la Loire a autorisé l'établissement à recevoir des mineures en danger moral. L'autorité de tutelle était alors la Direction Départementale de la Population et l'Entraide morale.

I-1 De l'existence de l'Association à l'évolution de ses établissements

Après avoir démarré son activité à Saint-Étienne, l'Association s'installe dans " le Château des heures des prés " à Saint Genis Terrenoire en 1950 (aujourd'hui Génilac), devenant locataire des Hospices Civils de Saint-Chamond. L'hôpital avait en effet hérité en 1928 par donation de cette propriété de 2.5 ha, ne comprenant à cette époque qu'une grosse maison bourgeoise et ses annexes. La donation spécifiant que l'utilisation du bâtiment devait avoir un caractère social.

Le bail signé avec le Président Pinay était prévu pour 15 ans renouvelables, pour le franc symbolique. Il devait durer en fait jusqu'en 1996.

Nous avons peu de renseignements sur le détail du fonctionnement à cette époque, mais il semble que la scolarité interne, qui continue toujours, date de cette période. On peut supposer que les soins ménagers étaient également à l'honneur.

La scolarité était dispensée pour l'ensemble des jeunes filles dans l'établissement par des éducatrices scolaires, avec les cours du C.N.E.D³. Ces filles en difficulté sociales, familiales et scolaires et bien entendu comportementales avaient une réputation entre autres, de « filles faciles » que les administrés leur avaient fait. ⁴

L'établissement était de type semi-pénitentiaire selon certains documents.

En 1955, la responsable, mademoiselle de Hemptine achète à la mulatière, à côté de Lyon, une maison qu'elle loue à l'Arc-en-Ciel pour créer un foyer de semi liberté destiné aux jeunes filles de Saint Genis Terrenoire. Ce foyer dénommé l'étoile du Matin a fonctionné de concert pendant 10 ans, puis les deux établissements se sont séparés.

³ CNED – cours nationaux d'éducation à distance

⁴ Goffman Ervin ; *Stigmate* ; les usages sociaux des handicaps, Paris, éditions de minuit, 1996

A partir de 1965, l'Association cherche à créer à Saint-Étienne son propre foyer en remplacement de celui de Lyon. Elle achète en 1966 une maison bourgeoise rue Dombasle, la surélève pour accueillir 12 jeunes filles pensionnaires et suivant des scolarités en ville.

Entre 1971 et 1972, l'Association doit affronter une période « de tempête », on évoque une reconversion ou une fermeture de l'établissement. Finalement un jeune directeur est embauché le 1^{er} septembre 1972 et dirigera l'Arc-en-Ciel jusqu'en juillet 1999.

Implanté dans un parc de 2.5 hectares, l'internat comprend aujourd'hui :

- Un bâtiment principal de trois étages où se concentrent les locaux d'hébergement, salles de jeux et d'activité, service administratif, cuisine et salles annexes.
- Un bâtiment scolaire avec trois salles de classes, un atelier menuiserie et un atelier soudure,
- Un terrain de sport (foot, basket-ball).

L'Association va modifier la pédagogie de l'internat avec la venue du nouveau directeur, d'abord les admissions vont se régionaliser avant d'être dans le cadre de la décentralisation en 1982, départementalisées.

Les changements internes les plus radicaux vont se situer au niveau de l'internat avec :

- La mixité dès 1972 :
- La création des groupes mixtes verticaux.
- L'orientation des enfants et les adolescents vers les écoles du village et les collèges de Rive de Gier.
- La création en 1977 du projet pédagogique.
- L'atelier de production et la sous-traitance avec les verreries du GIER
- La mise en place d'un travail relationnel avec les familles.

L'avis de la C.R.I.S.M.S⁵ a été émis le 26 septembre 1991 sur l'actualisation du fonctionnement de l'établissement.

L'arrêté portant le renouvellement de l'habilitation justice a été reconduit le 28 juillet 1998 pour une durée de 5 ans en référence au décret 88-249 du 6 octobre 1988 à recevoir des mineurs des deux sexes, âgés de 6 à 18 ans, confiés par l'autorité judiciaire au titre des articles 375 à 375-8 du code civil, de l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, du décret du 18 février 1975 concernant les jeunes majeurs et l'habilitation à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (chapitre I et II du code de la famille et de l'aide sociale).

⁵ CRISMS- commission régionale des institutions sociales et médico-sociales qui deviendra par la loi hospitalière de 91 qui opère une modification de la loi sociale en créant les CROSS (comité régional de l'organisation sanitaire et sociale).

L'art 11-2 de la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales précise :

- Les catégories des bénéficiaires
- Les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre
- La nature et la forme des documents administratifs, financiers, et comptables, enseignements statistiques.

L'habilitation est le seul acte juridique, administratif qui permet à l'établissement de recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance.

La loi du 6 janvier 1986 dite loi particulière adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé.

L'article 2 de notre arrêté portant renouvellement de l'habilitation justice est ainsi libellé :

“ L'établissement a pour mission d'assurer, au bénéfice des jeunes pris en charge en application des textes mentionnés, sur la base d'un projet pédagogique intégrant la possibilité de scolarisation et d'initiation pré-professionnelle internes, les fonctions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement éducatif.”

1-1-1 Quatre groupes spécifiques et une équipe éducative toujours en mutation...

L'établissement est passé en 25 ans de cinq groupes mixtes verticaux composés de 12 enfants et adolescents avec 3 ETP⁶ par groupe, à 3.5 ETP pour 10 jeunes et quatre groupes mixtes semi-horizontaux.

- Le groupe de formation professionnelle, communément appelé GFP :

Reçoit 10 adolescents et jeunes majeurs qui nécessitent une prise en charge spécifique favorisant leur insertion socioprofessionnelle ou scolaire.

- Les groupes 3 et 4, qui sont des groupes essentiellement scolaires :

Accueillent des garçons et des filles qui présentent dans ce domaine des carences importantes, des situations d'échec, voire même d'exclusion.

- Le groupe aiglons comme son nom l'indique prend en charge les plus jeunes :

Ces enfants font souvent l'objet de difficultés familiales qui ont pour conséquence des carences scolaires, des troubles affectifs et de la relation.

Je développerai davantage les objectifs de chaque groupe dans la seconde partie, notamment sur « les nouvelles missions inhérentes à la prise en charge ».

⁶ ETP – équivalent temps plein

Les conditions de travail en internat se sont améliorées au fil du temps (et des avenants) et le maintien de la mixité des équipes éducatives au sein de chaque groupe est toujours un point auquel nous tenons, malgré les difficultés croissantes à pérenniser cet équilibre, par l'absence de candidatures d'éducateurs diplômés.

Un tableau synthétique de l'équipe actuelle de Génilac montre bien le déséquilibre entre les salariés diplômés ainsi que la durée professionnelle dans l'institution entre les hommes et les femmes.

| | | | | |
|----------|----------|-----------|-----------------|---------------|
| Educ Spé | Mon.Educ | Cand.Educ | ancienneté | HOMMES |
| 1 | 3 | 3 | 2 .5 ans | 7 |
| Educ Spé | Mon.Educ | Cand Educ | ancienneté | FEMMES |
| 4 | 5 | 0 | 6 ans | 9 |

Sur les trois candidats élèves éducateurs, l'un remplace une éducatrice spécialisée en congé sabbatique pour 6 mois, un candidat est en attente de formation de moniteur éducateur et le troisième débute sa formation de moniteur éducateur en cours d'emploi en septembre 2000 pour deux ans.

Le déficit d'éducateurs diplômés est à prendre au sérieux car il pose à moyen terme le problème de l'équilibre et du bon fonctionnement de l'équipe éducative au regard de la clientèle accueillie.

La féminisation des internats n'est pas un vain mot ... L'éducateur spécialisé désirent exercer dans une maison d'enfants à caractère social devient difficile à trouver.

La politique de l'établissement est bien de pérenniser l'embauche de personnels diplômés car nous ne souhaitons pas que le travail en internat se déqualifie ; le constat de carence étant posé, l'envoi en formation en cours d'emploi de moniteur éducateur ou éducateur spécialisé que nous avons cessé de mettre en pratique ces quatre dernières années, (l'équipe avait fait le choix de prioriser un mi-temps supplémentaire sur le groupe des petits), permet aujourd'hui de maintenir du personnel en place qui se forme et donc acquiert une qualification et renforce les compétences.

L'ensemble des éducateurs du groupe, et au-delà l'équipe tout entière, doit se sentir concernée et accepter pour ne pas dire compenser les absences répétées dues aux regroupements en école, aux différents stages, au travail personnel que doit fournir cet éducateur ainsi qu'à l'accompagnement professionnel durant ces périodes.

La formation est un moyen de promouvoir une qualité dans le travail ; un éducateur en formation joue aussi le rôle de celui qui « bouscule » les habitudes, interpelle les collègues par ce qu'il reçoit de l'extérieur, à travers les regroupements, les stages, les échanges qu'il peut avoir.

L'apport théorique peut inciter à partager, en tout cas à communiquer ses acquis et c'est une bonne chose pour l'ensemble des éducateurs qui doivent valoriser leur expérience et la rendre complémentaire d'autres approches.

1-1-2 Une scolarité interne doublée pendant quinze ans d'un atelier de production

L'Arc-en-Ciel possède une scolarité interne depuis la création de l'internat, qui elle aussi a dû évoluer au fil des ans. Elle fonctionne aujourd'hui avec deux éducatrices scolaires à 0.75 ETP, chacune assure l'enseignement général (français, maths, biologie, histoire et géographie mais aussi instruction civique). J'aborderai plus en profondeur le travail fourni par les éducatrices scolaires sur la déconstruction de la scolarité des enfants.

Deux éducateurs techniques à temps plein prennent en charge les adolescents dans le cadre de l'atelier soudure et menuiserie, éducation manuelle et technique, recherche de stages en entreprise, mais aussi les activités sportives. Néanmoins le rajeunissement de la clientèle ces dernières années oblige ces deux salariés à une profonde mutation de leurs compétences.

Un représentant des éducateurs scolaires et techniques participe aux réunions de synthèse pour les enfants dont ils ont la charge, avec les éducateurs de groupe.

Un temps de réunion avec la directrice adjointe fixé les mercredis matins de 8h à 10h concerne l'organisation du travail et un "tour d'horizon" sur les situations de chacun des jeunes.

Un temps de réflexion, « d'analyse de la pratique éducative » d'une heure trente est fixé tous les quinze jours avec la psychologue de l'établissement. Cette analyse de la pratique s'est mise en place à la demande des éducateurs scolaires et techniques qui revendiquaient eux aussi cette nécessité.

A partir des années 80 et jusqu'en 1995, nous assurions dans un atelier aménagé à côté de l'école interne, un travail de sous-traitance pour une usine de verrerie de Rive de Gier, c'est à dire que les adolescents de 15 ans et plus faisaient ce que l'on appelait «de l'emballage ». Ce travail était rémunéré et permettait à un jeune de gagner jusqu'à 1500 francs par mois.

Les objectifs de l'atelier de production (c'était sa dénomination) pour une quinzaine de jeunes de l'établissement étaient différents selon les situations :

- Pour les adolescents en attente de stage en entreprise, une préparation professionnelle et relationnelle au monde extérieur pour le jeune qui allait être soumis à des consignes et à un horaire.
- Une confrontation à la réalité de ce que peut être le travail en usine.
- Pour les adolescents qui avaient des dettes (amendes, dommages et intérêts à rembourser suite à des jugements...), de travailler pour rembourser.
- Cet atelier permettait également à d'autres adolescents de plus de 16 ans mais toujours en situation scolaire, d'avoir de l'argent de poche pour financer des activités personnelles ou autres.

Le travail se déroulait dans le cadre de l'établissement, l'objectif étant de permettre à tous et à toutes de se projeter en situation professionnelle.

Nous privilégions les stages type CPA ⁷ chez des petits artisans ou dans de petites entreprises, d'une durée de 15 jours en alternance avec la scolarité interne, avec l'objectif d'arriver à des contrats type CFA⁸ pour ceux dont le projet était d'intégrer le monde professionnel.

Les difficultés économiques et le chômage important dans le département ont malheureusement mi-fin à ce qui permettait une réponse momentanée aux besoins des adolescents, à ce sentiment d'exister et de servir à quelque chose.

Tout n'était pas facile, ces garçons et filles ne se faisaient pas de cadeaux et les agressions entre les jeunes étaient souvent liées au travail, (faible rendement du copain dans l'équipe), casse de la vaisselle emballée...

⁷ CPA – classes de PréApprentissage qui n'existent plus dans le cadre de l'Education Nationale.

⁸ CFA – centre de formation des apprentis

Les temps ont changé, la sous-traitance a disparu, la moyenne d'âge des adolescents a baissé, nous avons fermé l'atelier et les éducateurs techniques ont dû s'adapter à une nouvelle population, plus jeune, moins dans la délinquance, mais avec des troubles du comportement et de la personnalité qui ne sont pas plus faciles à gérer.

1-1-3 Du rôle important des services généraux dans une MECS

L'Arc-en-Ciel a toujours fonctionné comme la grande majorité des maisons d'enfants, avec des services généraux. En règle générale, ce sont des salariés qui restent dans leur fonction jusqu'à leur retraite et sont remplacés par d'autres salariés qui s'inscrivent dans une même stabilité.

Actuellement les services généraux de l'internat sont composés de :

- Un cuisinier, une aide cuisinière à 1.75 ETP
- Deux lingères à 1.5 ETP
- Deux chauffeurs, hommes d'entretien 2 ETP
- Quatre femmes de ménage (agents d'entretien) équivalent à 3 ETP
- Deux surveillants de nuits, soit 1.5 ETP
- Une économe responsable de l'ensemble de ces services.

Les relations de ces salariés avec les enfants sont complètement différentes de celles des éducateurs. Ce sont des personnes en général plus âgées que les éducateurs, qui ont un statut autre et qui effectuent un travail « visible », comme ils aiment à le faire entendre, notamment vis à vis du service éducatif.

L'évolution des générations, le fonctionnement différent de l'institution, une population d'enfants et d'adolescents qui a une durée de placement plus courte qu'auparavant a modifié les rapports. Néanmoins, les jeunes aiment toujours descendre à la cuisine, voir ce que le cuisinier prépare pour le repas du soir, venir « chiner » une glace supplémentaire ou un goûter qui n'aurait paraît-il pas été mis sur le chariot. Descendre son linge à la lingerie est aussi le moyen de rencontrer et de discuter, parfois de râler auprès des lingères ; étant bien entendu que c'est de leurs fautes s'il manque du linge dans la corbeille de linge propre...

Avec les chauffeurs de l'établissement qui assurent les transports scolaires et qui sont toujours pressés, les relations sont parfois plus tendues ... Tout comme les femmes de ménage, que les adolescents côtoient plus souvent dans leur groupe, les conflits ont bien évidemment trait aux écarts de langage des jeunes, avec le sentiment de l'adulte que son travail n'est pas respecté.

A chaque groupe est affecté un agent d'entretien qui a pour fonction l'entretien du groupe dans son ensemble, les enfants et adolescents ayant à leur charge sous la responsabilité des éducateurs, le balayage de leur chambre, la participation aux services pendant les temps de repas, et l'entretien de leur groupe pendant les week-ends.

En tant que directeur, je trouve très important la place que tiennent ces personnes dans l'établissement ; elles renvoient aux enfants et aux adolescents une autre représentation du monde professionnel que celui des éducateurs. L'internat comme lieu de vie permet cet apprentissage de la reconnaissance et du respect du travail de l'autre pour certains enfants et adolescents qui viennent d'un milieu familial déstructuré où les simples mots « merci, s'il vous plaît, sont inconnus de leur vocabulaire ». C'est pourquoi les agents des services généraux ont un rôle complémentaire aussi important que celui des éducateurs à ce niveau.

1-1-4 de la place de la psychologue

La psychologue intervient pour un mi-temps à trois niveaux :

- Sur les situations individuelles des enfants, examens psychologiques, entretiens, bilans, dossiers d'orientations, rapports en complément de ceux écrits par les éducateurs.
- Avec les éducateurs et éducateurs scolaires et techniques, permettant un éclairage et une meilleure approche des difficultés des enfants et adolescents en cas de crise importante.
- Avec les équipes éducatives durant les temps de synthèse, par un rôle de soutien, d'animation, de réflexion et de recherche (la psychologue gère également la bibliothèque). Elle permet l'échange et la mise en commun des observations et réflexions.

1-1-5 De celles du médecin psychiatre et du médecin généraliste

Le médecin psychiatre est présent deux après midi par semaine de 14 heures à 19 heures.

- Il participe aux réunions et synthèses et peut voir en entretien un jeune à la demande de ce dernier, à celle du directeur adjoint ou du chef de service.
- Il voit en consultation dans le mois qui suit leur arrivée tous les jeunes de l'internat nouvellement admis, il travaille en liaison avec le médecin généraliste de l'établissement
- Il intervient dans le cadre d'entretiens, d'orientations vers des actions de thérapie. Il assure également un rôle de soutien, d'animation de groupe, et de réflexion à l'occasion des réunions avec les équipes éducatives, en collaboration avec la psychologue.

Le médecin généraliste intervient dans l'établissement les mardis soir pour les visites médicales, et autres vaccinations des enfants et adolescents.

Elle rencontre également les éducateurs pour évoquer avec eux les conditions et les moyens du suivi des traitements qu'elle ordonne.

Les éducateurs ont toutefois la possibilité de faire intervenir le médecin de garde en cas d'urgence les soirs, les nuits et durant les week-ends en cas de nécessité.

I-1-6 Des racines aux besoins des usagers

La majorité des jeunes accueillis à Génillac sont des adolescents avec une moyenne d'âge élevée (16 ans) ; les placements sont majoritairement ordonnés par les juges et les ordonnances 45⁹ sont courantes.

De ce fait l'établissement va être celui qui accepte les cas lourds, ceux dont personne ne veut. Son image dans les communes environnantes va être dégradée par des usagers certes difficiles, mais plus par ignorance ou mépris de personnes extérieures ne connaissant pas cette population en difficulté, se contentent souvent de porter des jugements de valeurs sans aucun fondement.

On retrouve là le schéma habituel de la difficulté d'intégration des adolescents (es) placés en foyer avec tout ce que cela peut comporter dans l'imaginaire des gens, l'histoire de ces garçons et filles dont il vaut mieux ne pas croiser le chemin !

Une partie des usagers accueillis, est par l'âge, proche de la majorité, en fin de scolarité, et pas encore prêts au monde du travail. Le problème de la continuité de la prise en charge de ces adolescents presque adultes, en rupture de tout, va impulser un nouveau souffle à l'institution.

L'équipe éducative se rend bien compte que l'internat ne répond plus aux besoins et surtout ne correspond plus à ces jeunes futurs adultes. Ceux-ci ont besoin d'autres repères, d'un autre cadre pour évoluer dans la vie. Le projet de création de 8 appartements individuels pour jeunes majeurs naît et se met en place dès 1983 avec l'accord des autorités de contrôle.

Deux éducateurs détachés de l'internat se partageront la tâche, (l'équivalent de 1.5 ETP). La structure passera à 12 appartements en 1996 devant les besoins sans cesse croissant.

Je ne m'attarderai pas sur la structure annexe du foyer de St Etienne qui continue d'accueillir aujourd'hui des adolescentes en difficulté, mais qui s'inscrivent toujours dans un projet scolaire. Nous sommes en train de réfléchir avec l'équipe éducative sur l'accueil et la prise en

⁹ l'ordonnance du 2 février 45 est née des exigences d'un besoin concret face à la montée de la délinquance des jeunes consécutive à la guerre ; elle constitue encore aujourd'hui la charte de la jeunesse délinquante et repose essentiellement sur la création d'un organe qui faisait défaut : un juge des enfants effectivement spécialisé.

charge d'adolescentes et jeunes majeures en situation de rupture scolaire et de recherche professionnelle. Il est important de redonner une nouvelle dynamique à cette structure qui perdure dans un fonctionnement traditionnel depuis de nombreuses années et qui a du mal à s'investir dans des projets novateurs.

L'équipe du foyer est composée de :

- 1 chef de service éducatif
- 3 éducatrices spécialisées à temps plein
- 1 monitrice éducatrice à temps plein
- 1 psychologue à 0.2 ETP
- 1 cuisinière à temps plein

Pour avoir une idée générale de l'évolution et de la transformation de l'internat,¹⁰ il faut imaginer que jusque dans les années 80, il y avait cinq groupes de 12 garçons et filles répartis sur trois étages, avec des dortoirs dans le bâtiment, un petit bureau qui faisait office de chambre pour l'éducateur qui était d'astreinte de nuit. (Les bureaux administratifs se situent dans la partie de la maison bourgeoise).

Ces dortoirs au fil des ans ont été réaménagés en chambres de six, puis de trois avec certaines chambres individuelles notamment pour les grandes filles. Ces transformations ne rentraient pas dans un projet global mais répondaient à cette époque à des besoins et des projets de groupe qui étaient soumis par les équipes éducatives du moment.

Au fil des années, la dégradation des lieux de vie des adolescents rend le travail éducatif impossible. L'équipe a le sentiment que les problèmes des quartiers se retrouvent dans l'établissement. Les jeunes, pour une partie, sont issus de ces mêmes quartiers ou se connaissent, car fréquentant les mêmes lieux en ville, les phénomènes de bande se retrouvent sur les groupes, l'agressivité est quotidienne ...En 1990, la restructuration du projet pédagogique et des bâtiments s'impose.

I-1-7 Réhabilitation laborieuse des bâtiments et une nouvelle identité

Au premier trimestre 1991, le projet de réhabilitation de Génilac de 7 millions est accepté par les autorités de contrôle. Les emprunts sont souscrits auprès du GNOSSAL, de la Caisse d'Epargne et de la Caisse des Dépôts. Le Conseil Général et la commune de Génilac cautionnent. Cette période d'avant travaux va nous permettre de repenser et de réécrire le projet pédagogique en même temps que nous sommes conviés par l'architecte à émettre toutes

les propositions d'aménagement d'espaces de vie pour chacun des groupes. C'est une période euphorique car elle est vraiment porteuse de sens et d'objectifs pour l'ensemble des salariés. Les travaux sont exécutés de septembre 91 en juin 92, en trois tranches sans interruption de fonctionnement. Il est prévu quatre groupes autonomes, chacun avec son séjour cuisine. Une nouvelle salle de jeux sera créée et reliée au bâtiment, ce sera la salle polyvalente.

La réalité qui nous attend sera toute différente ; cette année de transition sera extrêmement difficile à gérer ; en effet nous devons nous installer à quelques kilomètres, à Saint Martin la Plaine durant les travaux, dans une grande bâtisse inoccupée, mais pour des raisons obscures, l'opération n'a pu se réaliser, aussi l'ensemble des jeunes est installé dans des mobiles home sur le terrain de football de l'établissement. (Je précise que cette opération de location de huit « algéco » a coûté plus cher au Conseil Général que si nous avions loué la bâtisse de Saint Martin qui est restée vide jusqu'en octobre 2000 !)

Très rapidement les conditions de vie vont devenir difficiles. L'exiguïté des mobiles home, le manque de place et d'intimité, la difficulté d'avoir une hygiène de vie correcte vont confronter enfants et adultes à une gestion du quotidien extrêmement contraignante pour ne pas dire épuisante.

Les conflits entre les jeunes sont fréquents, les mobiles home ne sont pas adaptés, les dégradations font très vite leur apparition et le temps nous dure que tout soit terminé. D'ailleurs nous installerons au fur et à mesure dans les locaux neufs, les groupes qui peuvent emménager.

Il nous faut également être vigilant avec les adolescents qui profitent des travaux pour jouer sur les échafaudages dès que les ouvriers sont partis. Etre attentifs avec les enfants qui se faufilent sur le chantier pour jouer et voir s'il n'y a rien à chaparder...Pratiquement dix mois de galère et le terme n'est vraiment pas un euphémisme.

Enfin en septembre 1992 l'inauguration et le repositionnement de l'établissement en tant que maison d'enfants à caractère social en ce qui concerne la population à accueillir à l'avenir, renforcé par une campagne d'information auprès des partenaires sociaux, notamment l'A.D.S.E.A ¹¹ et la D.P.J.J. ¹²

¹⁰ L'essentiel du mémoire va être consacré à l'internat, qui est la structure qui a le plus évolué dans l'histoire de l'association.

¹¹ A.D.S.E.A – Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.

¹² D.P.J.J – Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

La traduction concrète de ces changements s'effectue par des locaux clairs, aux couleurs chaleureuses, pensés et adaptés aux enfants et adolescents à prendre en charge. Malgré le fait que le bâtiment soit monobloc et sur trois étages, nous avons pu faire cohabiter quatre groupes autonomes avec chacun leur entrée ; tous les groupes bénéficient de chambres individuelles avec coin lavabo, et pour les grandes filles du groupe « formation professionnelle » nous avons pu installer trois chambres avec douche.

7777777 Des cuisines / salles à manger équipées dans chaque groupe de manière très fonctionnelle dont l'espace est utilisé de façon à créer une ambiance chaleureuse.

Un coin lecture, un autre pour la télévision, des couleurs « chaudes » donnant à l'ensemble un aspect sécurisant et apaisant. L'indépendance de fonctionnement de chacun des quatre groupes, la configuration des entrées pour les uns et les autres diminuent d'une certaine manière l'aspect imposant que peut rendre le bâtiment.

L'identité de l'établissement était ainsi reposée à sa juste place ; peu à peu l'appellation par les travailleurs sociaux de la maison d'enfants et non plus du « centre éducatif » en sera un signe avant coureur. La prise en charge éducative auprès d'un public défavorisé et en grande difficulté qui avait été dispensée pendant toutes ces décennies était réévaluée d'une certaine manière ; l'équipe s'appuyait sur un projet institutionnel repensé avec un outil de travail complètement réaménagé. Nous avons enfin les moyens de nous occuper d'enfants et d'adolescents souffrants mais ayant un minimum de capacités à s'inscrire dans un projet de vie scolaire, professionnel et social.

Ces changements importants dans l'identité de l'institution vont aller de pair avec la mise en œuvre du schéma départemental de l'hébergement dès 1995 dans un contexte social dégradé. Les statistiques départementales sont éloquentes, les signalements à la justice d'enfants en danger ont crû de 49.3 % de 1992 à 1994 alors que l'on enregistrait une évolution de 12 % sur le plan national. Dans le même temps, les admissions d'enfants au service de l'aide sociale à l'enfance ont connu une progression de 3.8 %.

Ce schéma resitue donc la problématique « enfance » dans la politique sociale plus large du département, d'avoir une approche globale des besoins de la population, de faire l'inventaire des équipements existants et de leur implantation, d'analyser les actions conduites, de les évaluer sur le plan quantitatif et qualitatif, la finalité étant l'amélioration du service rendu à l'utilisateur.

CHAPITRE 2

Des enfants issus d'une cellule familiale confiés à une organisation institutionnelle.

On ne peut plus ignorer aujourd'hui que les droits de la famille ont été renforcés :

De la loi du 4 juin 1970 sur l'autorité parentale, à la loi du 6 juin 1984 sur les droits des familles avec les services chargés de la protection de l'enfance, sont posées les conditions de création d'un dialogue impératif avec les familles.

Jadis les placements d'enfants impliquaient des séparations presque totales entre parents naturels et enfants, cela n'est plus que rarement le cas actuellement. Notre travail consiste à maintenir, à favoriser, voire de recréer les liens familiaux entre l'enfant et sa famille.

Depuis une vingtaine d'années, la place des jeunes dans la société a été profondément bouleversée dans son évolution.

Les difficultés des jeunes ne peuvent plus être analysées uniquement en terme de comportement et de trajectoires individuelles. Elles renvoient de plus en plus largement aux conditions sociales et économiques dans lesquelles ils évoluent.

L'adolescence est une période propice aux crises d'identité, conflits avec l'adulte, besoin d'affirmation de soi, opposition au modèle parental ; il s'agit bien de la période au cours de laquelle va se construire l'autonomie et l'affirmation de son identité propre sachant que l'évolution sociétale¹³ a bouleversé les comportements des adolescents.

Les rapports ont changé ; c'est pourquoi nous devons nous-mêmes évoluer dans notre manière d'appréhender la communication avec les jeunes qui nous sont confiés afin d'approcher des aspirations correspondantes au monde dans lequel ils vivent.

1-2 Prise en compte de l'utilisateur dans la perte de ses repères

Les jeunes accueillis dans l'institution, qu'ils soient enfants, adolescents ou jeunes majeurs en difficulté ne constituent pas une population homogène mais la règle d'associer les jeunes à toute décision les concernant doit être une affirmation constante ; « ...il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société et de l'élever dans les idéaux...de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité. »¹⁴

¹³ qui pourrait nous renvoyer au comportementisme, comme approche mettant presque exclusivement l'accent sur l'influence de l'environnement dans le développement d'un individu, à contrario du courant Piagétien par exemple qui s'est intéressé au développement cognitif de l'enfant

¹⁴ Extrait de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Leur problématique est liée en général à la destructuration du système familial, qui peut être lui-même causé par la précarisation de l'environnement économique et professionnel des parents, par l'absence de repères sociaux, voire de statut social.

Le profil des familles traditionnelles a changé ; la notion même de famille ne revêt pas la même valeur aujourd'hui ; elle est davantage monoparentale, reconstituée, recomposée, souvent éclatée, avec une prédominance de la mère qui assume seule l'éducation des enfants. Ces familles représentent la majorité des enfants et adolescents que nous accueillons.

L'absence du père est majoritairement soulignée, nous sommes loin de la suprématie romaine nécessaire du *pater familias*¹⁵, et lorsque celui-ci veut faire jouer ses droits, c'est plus souvent dans un sens conflictuel avec la mère que pour un véritable désir de maintien de relations affectives avec l'enfant.

Parfois, dans un contexte de règlement de compte familial, le placement est vécu à la fois par l'enfant comme un havre de paix, mais angoissant sur la culpabilité existante chez lui de se sentir protégé par rapport au reste de la famille.

Nous sommes également confrontés à des familles qui ne sont pas forcément exposées à ce type de difficulté mais qui rencontrent des problèmes familiaux, des conflits conjugaux, en tout cas souvent des parents dépassés par le comportement de leurs enfants.

Ces parents sont dans l'incapacité de mettre des limites, et en arrivent à être démissionnaires devant l'insensibilité ou l'agressivité croissante à leur égard de la part de leurs propres enfants.

Globalement le placement concerne des usagers dont les milieux économiques sont précaires. Majoritairement les familles présentent des carences éducatives, affectives, et pour la quasi-totalité d'entre elles, nous assistons à une démobilisation certaine quant à l'affirmation de leur capacité et autorité parentale.

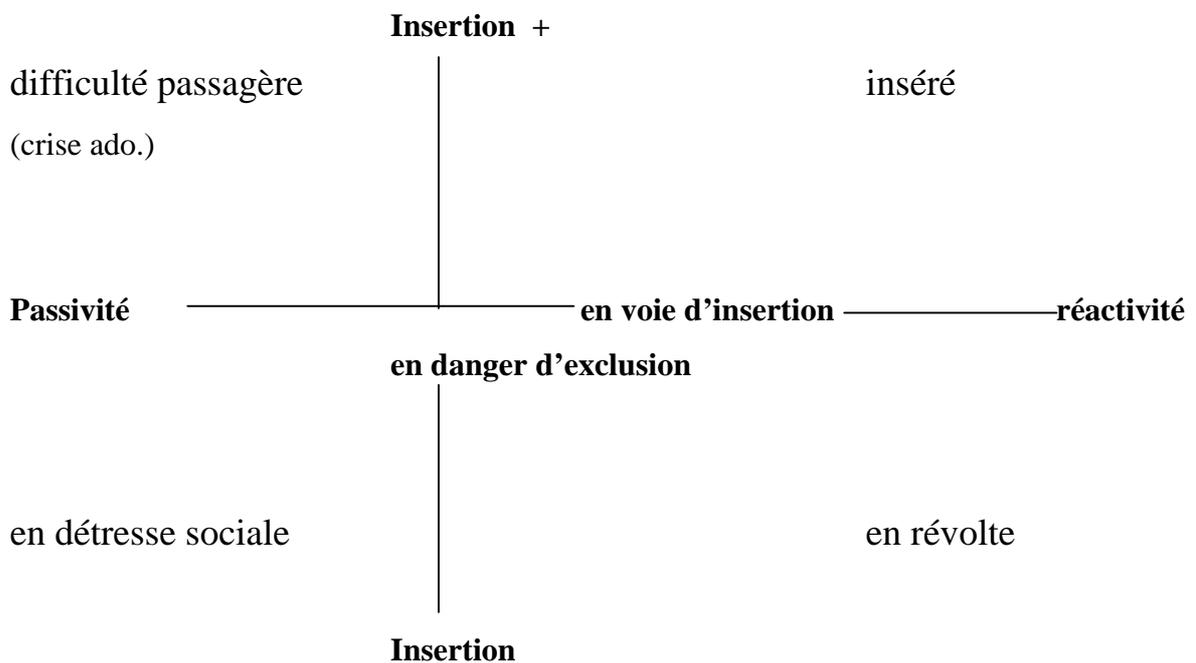
Comme nous l'énoncions en introduction, nous pouvons penser qu'effectivement d'autres problématiques sont en train de voir le jour, qui remettent en cause nos acquis et nos savoirs faire.

L'évolution extrêmement rapide de la société de consommation a engendré une nouvelle génération d'adolescents toujours plus impatients, agressifs, avides de ce qu'ils ne possèdent pas et ne peuvent se résoudre à accepter comme un fait de réalité. Les problèmes liés à la drogue, la banalisation de la violence, la médiatisation sur le refus de celles-ci n'empêche en

¹⁵ AZOULAI Minou ; *De père en père* ; Paris, Ed . a.m. métallé p13

rien ces adolescents à la reconduction de passages à l'acte similaires ; se pose donc le problème de l'influence de la vie sociale actuelle sur la construction psychique de ces enfants et adolescents d'aujourd'hui.

L'étude du Comité Interministériel de l'évaluation des politiques publiques dégage cinq profils d'adolescents en difficulté reproduits sous le graphique suivant ¹⁶



Il y a toujours l'archétype d'adolescent que nous connaissons et qui se situe sur le graphique comme celui qui serait en danger d'exclusion. Celui-ci correspond au jeune entré dans un processus de déscolarisation, et qui par désœuvrement, par provocation et donc très certainement mal être, s'infléchi vers la petite délinquance.

Si nous posons d'emblée que les familles sont dans l'incapacité de participer, alors leur absence de participation finirait par fonctionner comme l'ultime démonstration de leur incapacité supposée. La recherche de la réussite de notre action auprès de l'enfant ou de

¹⁶ Comité interministériel de l'évaluation des politiques publiques Commissariat général au plan ; *L'insertion des adolescents en difficulté* ; rapport d'évaluation, Nancy, la documentation française p72

l'adolescent passera avant tout, par ces parents qui ont besoin d'être aidés et soutenus dans leur parentalité afin de maintenir leur responsabilité auprès de leurs enfants.

Nous devons susciter une participation plus forte de leur part car c'est de leur présence, et du développement de cette notion de responsabilité parentale qui donnera du sens à notre action.

1-2-1 Des problèmes scolaires et pré-professionnels récurrents

Les jeunes accueillis présentent souvent un échec scolaire massif. Il n'est pas rare que l'on reçoive des adolescents de 14 ou 15 ans qui ont un niveau scolaire équivalent à un garçon ou une fille de CM1 voire CE1¹⁷.

Ces enfants n'ont pas intégré les processus d'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; les adultes n'ont pas trouvé les « clefs » qu'il fallait ou n'ont pas su décoder les troubles émanant de ces enfants. Ils arrivent dans l'établissement avec un passif, un rejet de l'école car ils n'imaginent pas que l'enseignement peut être autre chose qu'une source de souffrance.

Il nous faut introduire une priorité dans la scolarité interne, et cette priorité consiste à faire admettre à l'enfant qu'il n'aura peut être plus l'occasion d'apprendre par la suite.

C'est là toute la difficulté, car cette nécessité se heurte à l'histoire personnelle du jeune et aux troubles qu'il présente.

La scolarité interne est encadrée par des éducatrices scolaires et éducateurs techniques qui tentent de permettre à ces enfants, d'abord de se réconcilier avec l'école ; ensuite de faire accepter que le lieu scolaire accueillant prend en compte leur difficulté et ne leur renvoie pas une image négative d'eux-mêmes.

Je développerai ce thème par la suite de façon plus importante car quoique représentant la minorité d'enfants et adolescents accueillis dans l'établissement, l'école interne s'occupe des usagers les plus en difficulté, ceux qui n'ont ni les moyens intellectuels ni un comportement leur permettant de s'intégrer dans un établissement de l'Education Nationale.

¹⁷ Education et Formation n°16 - la scolarité de l'école maternelle à la fin de l'école élémentaire est organisée en trois cycles pédagogiques

-Le cycle des apprentissages premiers qui se déroule à l'école maternelle

-Le cycle des apprentissages fondamentaux qui commence à la grande section maternelle et se poursuit pendant les deux premières années de l'école élémentaire

-Le cycle des approfondissements qui correspond aux trois dernières années de l'école élémentaire et débouche sur le collège.

Selon les statistiques, c'est le CP qui est la classe la plus fréquemment redoublée avec 34.4% des premiers redoublements et un élève qui redouble son CP n'a plus que 4 chances sur 10 de parvenir en sixième sans nouveau redoublement ou orientation vers des classes de perfectionnement ou autres.

1-2-2 Avec la priorité du maintien de la scolarité dans les circuits traditionnels de l'Education Nationale.

La grande majorité des enfants et adolescents vont dans les établissements scolaires de la vallée du Gier. Les inscriptions vont de l'école primaire au village de Génilac jusqu'aux collèges de Rive de Gier ainsi qu'à certains autres sur Saint Chamond.

La diversité des situations des jeunes que nous recevons nous amène à utiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'Education Nationale et des sections comme les C.L.I.S ou les C.L.A.D ainsi que les S.E.S et les E.R.E.A ¹⁸, et autres Maisons Familiales en fonction des projets des uns et des autres.

On peut noter une baisse importante du niveau scolaire des jeunes en général, des parcours scolaires chaotiques, des adolescents qui ont fréquenté un certain nombre d'établissements et s'en sont fait exclure.

Nous essayons dans l'orientation scolaire d'inscrire le jeune dans un établissement qui nous semble le plus convenir à ses difficultés, à ses capacités et à sa personnalité ; les établissements de la vallée du Gier connaissent notre clientèle, aussi nous utilisons l'ensemble des établissements scolaires afin de permettre aux jeunes de s'insérer plus facilement dans leur école et leur éviter cette fâcheuse tendance qu'ils ont à « rester groupés ».

Le suivi scolaire est assuré par le référent sous couvert du directeur adjoint. Cela permet aux directeurs des établissements scolaires de savoir qui s'occupe de qui.

1-2-3 Différences des cultures et problèmes d'identité

On peut les lier aux phénomènes de désagrégation de la famille ; le déficit des repères fondamentaux de filiation est un élément nouveau qu'il convient de prendre à sa juste mesure. En effet nombre d'enfants n'arrivent pas à repérer dans leur famille le cousin, l'oncle, parfois le père ... et ont du mal à se repérer dans leur propre histoire. Ce n'est pas toute l'explication sur les problèmes identitaires mais un élément fort qui par sa prégnance joue un rôle important dans la difficile construction de l'identité de l'enfant.

On doit se poser la question des représentations que peuvent avoir ces adolescents du monde qui les entourent si ce n'est une représentation de rejet. Ils se voient comme étant des exclus du monde scolaire, exclus du marché du travail, du logement pour les majeurs, exclus de la société de consommation parce qu'ils n'ont pas les moyens de consommer, exclus de la

¹⁸ EREA école de réadaptation et d'enseignement aménagé – CLIS classe d'insertion scolaire – CLAD classe d'adaptation – SES section d'éducation spécialisée

culture parce qu'ils n'ont pas accès à cette culture, exclus de la vie sociale parce qu'en marge de cette vie sociale... qui n'est que la conséquence des précédents.

En général ils sont tous confrontés aux mêmes problèmes, c'est à dire à la Loi ou plutôt à l'absence de loi, à la « norme » scolaire, sociale, pré-professionnelle à l'interdit de la violence...

Souvent le passage à l'acte démontre l'absence ou une détérioration de la construction psychique. De plus en plus de jeunes filles et aussi de garçons ont subi dans leur entourage familial des attouchements et des violences sexuelles.

Nous devons rester très sensibles à ces situations, nous enquêter du traumatisme créé chez l'enfant ou l'adolescent concerné(e), et proposer la thérapie dont il ou elle aurait besoin.

Cela reste une approche très individuelle avec un travail de longue haleine pour chacun ; il faut une grande confiance de l'enfant auprès des adultes pour qu'il puisse un jour arriver à se libérer de ce poids insupportable qui l'empêche de vivre.

Certains comportements extrêmement violents d'enfants très jeunes nous renvoient à la difficulté de gérer et de canaliser ces comportements dans l'institution. Ils nous renvoient surtout à nous interroger sur notre impuissance à apaiser cette souffrance quasi permanente de ces enfants.

Pour les enfants et les adolescents issus de l'immigration, la complexité de la question de l'identité est démultipliée. Face à un mode de fonctionnement familial pour la plupart resté traditionnel, ils sont perpétuellement tirillés entre la culture de la société française, leur culture d'origine, ce qui pose d'importants problèmes de compréhension et de communication dans la prise en compte de la différence culturelle, du mode de pensée et de la religion.

Aussi, dans le cadre de la prise en charge éducative au quotidien, comme lors des rencontres avec les familles dans l'institution, nous insistons sur le respect de la religion de chacun, ou au travers de l'alimentation par exemple (dans sa préparation des repas le cuisinier tient compte des enfants magrébins qui ne mangent pas de porc).

L'organisation particulière que l'on met en place pour la période du ramadan permet d'être suivie par ceux qui le désirent. La difficulté est de ne pas perturber le fonctionnement, même si nous savons d'ailleurs que bien souvent, ce désir de « faire le ramadan » correspond davantage à celui des parents, ou au désir d'identification de l'enfant à sa communauté.

1-2-4 Des usagers peu mobilisés par leur devenir

Pour se construire de façon positive, l'identité adolescente a besoin que l'environnement lui fournisse les repères et les points d'appuis indispensables à son épanouissement. Beaucoup de facteurs interviennent dans la fragilisation de ces jeunes : familiaux, éducatifs, économiques, sociaux, psycho-affectifs.

Pour un certain nombre d'entre eux, la notion de travail est quelque chose de très abstrait dans leur tête. Pour certains ils n'ont jamais vu leurs parents se lever pour aller travailler, pourquoi faire des efforts pour aller à l'école, lieu contraignant, souvent rejetant et synonyme de souffrance et d'échec.

De toute manière disent-ils, « cela ne sert à rien puisqu'il y a les prestations familiales, le R.M.I¹⁹, l'assistante sociale » et l'on pourrait ajouter, tout ce qui concourt et subvient aux besoins de la famille ».

L'absence de repères familiaux clairs, les carences affectives importantes, les normes sociales non intégrées, font que nous avons à faire à des enfants et adolescents peu enclins à se projeter dans l'avenir - comme nous le disons si bien dans notre jargon d'éducateurs - " Ils sont toujours dans l'attente de l'éducateur qui doit faire à leur place. C'est l'établissement qui les prend en charge comme le service social prend en charge leur famille."

Cela nous renvoie à notre propre positionnement dans nos réponses, c'est à dire d'accompagner, de « faire avec et non pas à la place de ». Il nous faut être convaincu dans nos actions et ne pas céder aux résistances de certains jeunes, qu'elles soient passives ou agressives.

1-2-5 De la réponse individuelle à la prise en charge groupale

Avant la demande de placement dans l'institution, il n'est pas rare que ces adolescents aient vécu une suite de ruptures, que ce soit familiale ou placements à répétition avec un échantillonnage d'établissements scolaires impressionnants et si l'on pense qu'ils sont "habitués", ce sont dix enfants ou adolescents qui vont vivre un moment de leur vie dans un lieu qu'ils n'ont pas choisi, avec d'autres enfants et d'autres adolescents avec qui ils ne vont pas forcément bien s'entendre.

Ces phénomènes de rupture vont compliquer notre prise en charge car pour le jeune, nous ne sommes que le X ième établissement dans sa vie. Son expérience souvent douloureuse provoque chez lui la nécessité de tester les adultes sans cesse.

¹⁹ Revenu Minimum d'Insertion Loi n°88 1088 du 1/12/1988

1-2-5-1 La notion de référent

L'Arc-en-ciel fonctionne depuis de plusieurs années avec le système du référent où les quatre éducateurs de chaque groupe sont chacun "référents" de trois ou quatre jeunes de leur groupe.

J'attache beaucoup d'importance en tant que directeur à ce que cette notion ne soit pas galvaudée²⁰.

C'est à dire qu'il ne suffit pas aux éducateurs de dire qu'ils sont référents de tel ou tel jeune, il faut que ce terme corresponde dans leur esprit et dans leurs actions à une notion concrète de ce qu'elle doit représenter, sinon le jeune n'en comprendra ni le sens ni la portée.

Le référent reste l'interlocuteur privilégié du jeune, il est celui qui assiste aux synthèses avec les parents, celui qui accompagne le chef de service ou le directeur adjoint au tribunal, celui qui s'occupe du suivi scolaire donc des convocations ou rendez-vous nécessaires à l'école ou au collège, ainsi que de l'orientation.

Le référent est également celui qui écrit les rapports de comportements tout en tenant compte de l'avis général de l'équipe dans le respect du projet individuel du jeune, il est donc porteur de l'histoire du jeune, de son placement, observateur de son évolution au sein de l'établissement.

L'éducateur est aussi le récepteur de la parole du jeune qui se confie, qui « donne », qui oblige ainsi l'éducateur à être dans un acte dont l'importance ne peut être esquivée. Celle de la relation, de l'échange qui permet pour certains adolescents la restauration de l'estime de soi. Il est donc très important que cette notion de référence prenne tout son sens dès lors qu'elle s'inscrit dans un travail relationnel.

L'éducateur référent n'a pas de pouvoir de décision particulière. Toutes les modifications à l'occasion du projet du jeune se prennent lors des réunions de synthèses sous la responsabilité de la direction, et en règle générale sous celle du directeur adjoint. L'éducateur reste le maître d'œuvre des nouvelles orientations définies dans l'établissement dont le directeur reste le garant du nouveau projet.

²⁰ Comme le précise le Dictionnaire d'Action Sociale, Ed BAYARD 1995, l'emploi du terme référent au sein des professions sociales gagnerait en justesse et en performance si un éclaircissement conceptuel était apporté sur cette notion. Il existe une solidarité notionnelle entre les termes « accompagnement » « tutorat » « suivi » « aide » et « référent » qui demande une mise en lumière.

1-2-5-2 Le poids du collectif

Le travail quotidien est rythmé par les trois temps forts de la journée que sont le lever, le repas de midi et surtout la soirée.

L'éducateur est seul au lever et à midi car les interventions sont de courte durée (2 heures), par contre toutes les soirées se passent en doublure à partir de 16 heures 30. La multiplicité des tâches à accomplir rend la disponibilité difficile pour chacun.

Les éducateurs accueillent les enfants au sortir de l'école, préparent les goûters, discutent, laissent les enfants jouer un moment après leur journée scolaire, avant d'entamer le dur rappel pour les devoirs pendant que d'autres ont rendez-vous par exemple chez le dentiste ou chez le kinésithérapeute...

Aller de l'un à l'autre en fonction des demandes et des priorités, préparer la table pour le repas, penser aux douches, répondre au téléphone, séparer deux belligérants qui s'empoignent pour pas grand chose, courir après ceux qui sont de service vaisselle, débarrassage de table... et poursuivre la soirée en essayant d'être le plus disponible possible pour les dix garçons et filles du groupe, qui chacun à leur manière réclame pour eux et eux seul *leur* éducateur jusqu'au moment délicat du coucher et du départ de l'éducateur à la fin de son service.

Il est 22 heures 15, le surveillant de nuit prend son service et passera dans chaque groupe pour « récupérer » comme tous les soirs les informations nécessaires auprès des éducateurs avant que ceux-ci ne partent. Certains des grands adolescents ne sont pas encore couchés, c'est l'opportunité pour les rappels de dernière minutes sur la journée du lendemain.

Qui se lève à 6 heures demain matin pour partir en stage ?

A celui à qui il faudra lui rappeler de ne pas oublier son casse-croûte

Un tel est malade, et il faudra surveiller si tout se passe bien durant la nuit

Un autre est excité ce soir et il a décidé de perturber le groupe ...

Le surveillant de nuit est averti, il sait quel éducateur est d'astreinte, qu'en cas de nécessité il peut le faire intervenir et informer le cadre de permanence s'il le juge opportun.

En cas de force majeure, la consigne est d'appeler pompiers et/ou force de l'ordre si nécessaire et de prévenir le cadre de permanence.

Le départ de l'éducateur à la fin de son service est un exemple de situation limite pour certains enfants du groupe des petits. Il est vrai comme l'écrit Paul Fustier²¹ dans son ouvrage "les corridors du quotidien" « ...On réfléchit généralement la prise en charge, à partir de ce qui se produit à l'intérieur, en pleine page de l'institution(...) qui peut être traitante que si elle ne passe pas sous silence ce qui advient à ses frontières, que si elle arrive à reprendre, à faire travailler les échanges qui se produisent dans ces espaces temps pendant lesquels l'extérieur impose sa présence. »

Tout cet ensemble contribue à la complexité de notre intervention éducative. Que l'enfant ou l'adolescent soit en souffrance, en danger ou prédélinquant (mais le prédélinquant est aussi en danger) la réponse éducative ne pourra qu'être individuelle et la plus adaptée possible à la situation donnée en prenant en compte tous les paramètres liés à la vie en collectivité.

Trouver l'équilibre dans la prise en compte individuelle et la prise en charge collective n'est pas une chose si aisée ; cette première partie consacrée parallèlement aux mutations de l'Arc en Ciel depuis sa création jusqu'à nos jours et à l'évolution des problématiques des enfants et adolescents accueillis, objective la nécessaire adaptation de la prise en charge éducative face aux processus d'évolution de l'environnement économique et social et donc à notre inscription dans celui-ci.

Il est aujourd'hui indispensable de se replacer par rapport à la personne accueillie, qu'elle soit enfant, adolescent ou même jeune majeur(e). C'est à dire de la resituer comme sujet de droit et d'acteur social responsable à son niveau, dans sa capacité d'agir dans la relation d'aide à travers le projet individualisé, à travers le travail de soutien avec la famille et son groupe d'appartenance, dans l'élaboration de dispositifs d'insertion scolaire ou pré-professionnelle ou professionnelle.

Ainsi la deuxième partie de ce travail permettra à juste titre de traduire et de comprendre cette « confrontation » entre la M.E.C.S avec son fonctionnement et les nouveaux impératifs de l'environnement socio-économique d'aujourd'hui.

²¹ Fustier Paul ; *les corridors du quotidien* ; collection l'autre et la différence, Limonest, Ed pul 1993 p 80

DEUXIEME PARTIE

Les nouvelles missions, l'émergence d'une réponse davantage personnalisée

CHAPITRE 1

Réalité à laquelle nous sommes confrontés dans la maison d'enfants.

Hyperactifs ou inhibés, caractériels, insupportables et parfois "incasables", ces enfants et adolescents souffrent de troubles du comportement et de la personnalité.²²

La notion est complexe, elle recouvre des pathologies dont la nature, les causes et les manifestations sont extrêmement variées. Ces jeunes sont-ils malades, victimes, mauvais objets, délinquants, ils peuvent répondre à l'un des critères ou à plusieurs ... leur point commun c'est la souffrance et le rejet.

2-1 De la suppléance familiale à une prise en charge globale de soins

Que la substitution soit requise dans un certain nombre de configurations familiales est une réalité indéniable, mais ce serait un non-sens par rapport à notre pratique et au projet d'établissement ; c'est bien en se pensant comme une organisation de suppléance familiale et non pas de substitution que nous reconsidérons nos attitudes éducatives tant vis à vis des familles que des usagers.

L'établissement a depuis longtemps, à l'occasion des placements des enfants, fait en sorte que les familles soient actrices et parties prenantes à leur propre niveau du placement de leur enfant. Au fil des années, cette participation s'est considérablement modifiée, dans le sens où il n'est plus seulement question du soutien familial souhaité ; en effet l'accompagnement éducatif au sens où on l'entend, c'est à dire l'inscription du jeune dans un projet scolaire ou professionnel, maintien des liens familiaux, intégration à la loi font que ces points ne sont plus suffisants aujourd'hui.

Les familles ont changé, leur mode de vie est différent, et leurs relations avec leurs enfants ou leurs adolescents sont différents parce que la société a évolué extrêmement vite, que les jeunes s'y adaptent beaucoup plus facilement que les parents, que la société de consommation

²² Tout individu se caractérise par une personnalité propre qui le rend prévisible dans son comportement, ses émotions ou ses opinions, au travers des événements de la vie quotidienne. Mais lorsqu'une composante de la personnalité devient excessive, et surtout qu'elle engendre des difficultés relationnelles permanentes, et de la souffrance pour son entourage, on parle de troubles de personnalités.

dans laquelle nous évoluons a donné naissance à une nouvelle génération d'ados plus exigeants, plus impatientes, moins respectueux des valeurs familiales.

Au travers des dossiers d'admissions transmis par les travailleurs sociaux que nous recevons, les mêmes problèmes reviennent de manière récurrente.

- Absence de liens familiaux
- Absentéisme scolaire important
- Alcoolisme d'un ou des deux parents
- Violence intra et extra familiale
- Malnutrition, absence de soins, pas d'hygiène corporelle ...
- Absence de repères, de limites, de loi
- Troubles du comportement
- Pré délinquance déjà bien instaurée

La liste n'est bien évidemment pas exhaustive et ne fait apparaître qu'un modèle de dossier malheureusement classique ; chaque situation ayant sa propre histoire, va nous permettre avec les éléments qui nous sont rapportés d'avoir une approche globale de la situation familiale.

L'étude du dossier est importante pour la suite du processus d'admission ; elle nous permet de bien préparer la rencontre avec la famille. Souvent ce sont des personnes déjà connues des services sociaux, qui ont eu un parcours difficile voire chaotique.

On s'aperçoit de plus en plus que la souffrance des parents n'a d'égale celle de leurs enfants et que bien souvent le placement est pour eux un moyen d'exprimer leur propre désarroi.

2-1-1 De la 1^{ère} rencontre de l'utilisateur et de sa famille avec l'institution

C'est une rencontre capitale pour la suite du placement.

L'échange qui va naître de cette rencontre entre des parents soumis à une séparation avec leur enfant et l'équipe sera déterminant pour la suite du placement.

Je précise, et cela à son importance que l'accueil et la réunion d'admission des familles se font toujours dans la même salle de réunion. Cette salle à la particularité d'être une ancienne salle à manger conçue entièrement en boiserie avec des tapisseries anciennes. Nous nous sommes rendu compte que presque systématiquement les familles que nous rencontrions pour la première fois avaient une réaction en entrant dans cette salle, et le fait de parler de la particularité de la pièce et de discuter sur nos rapports aux objets, bien souvent, permettait aux personnes de se mettre à l'aise, d'évacuer un peu l'inquiétude de la rencontre, et pour

certains, l'inquiétude qu'ils avaient avant d'aborder les points essentiels de la réunion. Au-delà de l'anecdote, nous avons créé une ouverture au dialogue avec l'enfant et ses parents pour le sujet qui nous intéresse et c'est ça qui est important.

Ce premier échange va permettre de poser les balises qui vont jalonner le placement. Il va également clarifier pour la famille les rôles et les fonctions de chacun des intervenants, préciser ce qu'est ce lieu de placement, rappeler le pourquoi de la décision du juge, et les moyens que nous allons mettre à disposition de l'enfant et de sa famille pour les aider à surmonter ce moment un peu difficile de leur vie.

L'équipe qui accueille la famille et le jeune en présence du travailleur social qui propose le placement, est volontairement limitée à quatre personnes dont deux représentants de la direction, soit le directeur ou son adjoint et le chef de service, le psychologue ou le psychiatre et un représentant de l'équipe éducative qui sera le référent du jeune.

Il n'est déjà pas facile pour des parents de voir son fils ou sa fille confié à des inconnus, d'étaler devant des étrangers ses difficultés, il n'est pas opportun d'ajouter à leur inquiétude le stress du nombre qui souvent renvoie non seulement à l'infériorité mais surtout à la culpabilité et au jugement.

Nous avons le devoir d'être accueillant²³ vis à vis de la famille ; avoir à l'esprit que nous allons devoir travailler avec les parents quels qu'ils soient, doit guider nos actions. Il n'est pas pour autant question de prendre parti pour la famille, ce qui peut laisser entrevoir à l'enfant que nous sommes encore des adultes qui vont être contre lui, mais bien de situer notre place et notre rôle ; j'insiste sur le fait que l'enfant doit percevoir en nous des adultes et un établissement qui vont prendre en compte sa personnalité, ses difficultés, la reconnaissance de son existence et de son histoire avant toute chose.

Une partie de la réunion donne l'occasion au jeune d'aller avec l'éducateur à la rencontre des autres membres de l'équipe et de visiter le groupe qu'il serait susceptible d'intégrer, mais c'est aussi pour lui permettre d'avoir sa propre parole hors de la présence de ses parents, tandis que la discussion se poursuivra avec la famille qui elle-même pourra peut être exprimer des choses qu'elle n'aurait pu faire en présence de son enfant.

²³ comme le stipule le Dictionnaire d'action sociale P20 «...cet aspect apparaît comme une sorte d'évidence puisqu'on ne voit pas comment une aide quelconque pourrait s'imaginer sans une dimension d'accueil. »

Lorsque les deux parents sont présents, c'est la mère de façon générale qui aborde à ce moment là les difficultés familiales parentales ou l'enfant n'est que l'expression de la dysharmonie du couple.

La perche est tendue ; nous savons que le mieux être de l'enfant passera par un travail relationnel, fait d'écoute et de dialogue entre les parents et l'institution.

2-1-2 Du besoin de construction de l'identité de l'adolescent, où le passage obligé de la compréhension de son histoire.

Tous les dossiers que nous étudions montrent des carences éducatives et affectives importantes avec souvent des problèmes de maltraitance.

Je prendrai l'exemple d'une situation familiale où l'histoire douloureuse de la vie d'une femme qui est dans la répétition de sa propre histoire. Enfance difficile, maltraitance dans son milieu familial, puis femme battue, délaissée..., aujourd'hui madame T. a trois enfants ; Michel, Frédéric, Jean²⁴. Elle vit seule avec eux dans un quartier difficile de St Etienne, elle est de santé fragile et ne peut travailler ; elle est complètement dépassée par les comportements asociaux de ses fils, reportant et rejetant leurs problèmes sur le quartier, sur l'école, en bref, sur '' l'autre''.

Son histoire est banalement terrible ; aucun des trois enfants ne connaît son père, et au jour du placement de Michel et Frédéric les deux aînés, aucun ne sait qu'il a un père différent des deux autres. Madame porte encore les stigmates de son passé, elle est culpabilisée, à la fois dans le déni de son histoire, et se dit incapable de dire la vérité à ses enfants. Pourtant ceux-ci commencent à se poser des questions et à lui poser des questions car dans le quartier, ils sont sujets à des réflexions concernant leur filiation.

Pendant 8 mois, rien ne sera possible en terme de projets et le quotidien de l'équipe restera à la limite du gérable ; les troubles importants du comportement de Michel, les passages à l'acte incessants et de plus en plus délictueux de Frédéric, ses tentatives de suicide, son absentéisme scolaire et les provocations permanentes entraîneront conseils de discipline, changement de lycée et ruptures... Tant que nous n'aurons pas pu mettre en mots ce qui nous semblait être le noyau du problème et que madame T. se refusait à admettre.

²⁴ Les prénoms ont été modifiés pour des raisons de protection

Les nombreuses rencontres que nous avons eues avec madame T. durant le placement des enfants ont évolué inévitablement vers ce problème d'ordre existentiel pour les enfants. Il s'agissait pour eux de leur identité, d'être comme les autres, de savoir et de connaître enfin ce père à travers le discours de leur mère.²⁵

La situation d'abandon n'est pas seulement l'expérience d'un manque, elle est avant tout comme l'écrit Michel LEMAY la succession d'états affectifs discontinus où relation, espace, séquence temporelle, attitudes se modifient sans que puisse s'établir un échange interactionnel entre deux êtres qui s'enrichissent mutuellement.

Il n'était pas possible pour ces deux préadolescents de s'investir dans quoique ce soit tant leur souffrance était palpable et que seul un retour en famille avec une A.E.M.O²⁶ et un suivi au C.M.P.P²⁷ à pu un tant soit peu apaiser.

2-1-3 De la prise en compte de la problématique familiale

Même si cela paraît une évidence, la prise en compte de la problématique familiale ne peut plus être traitée de la même manière aujourd'hui.

Dans l'histoire, la famille traditionnelle n'avait pas forcément besoin de faire ses preuves pour être le pivot de la transmission des valeurs, et la base de la socialisation. Elle était le lieu centralisé de la reproduction sociale, elle était éducative par obligation ; les dérives individuelles, les abus sexuels, les maltraitances, les violences existaient mais n'étaient pas dénoncées comme actuellement.

La famille d'aujourd'hui n'est plus éducative à priori, les parents doivent apprendre à assumer les responsabilités de leur parentalité, et il est parfois nécessaire que ceux-ci soient soutenus et étayés dans leur fonction. Le placement ne doit pas, comme c'est le cas bien souvent, être synonyme de rupture avec la famille, c'est quelque chose que nous rappelons systématiquement aux familles, même lorsque la tension est importante et que le conflit entre parents et enfant est à vif, nous demanderons aux parents de venir lorsque nous les solliciterons pour une réunion dans l'établissement.

²⁵ Lemay Michel ; *J'ai mal à ma mère* ; Approche thérapeutique du carencé relationnel , Biarritz, Ed Fleurus 1979 p 217 - 230

²⁶ A.E.M.O- Action éducative en Milieu Ouvert

²⁷ C.M.P.P – Centre Médico-Psycho Pédagogique

Avant chaque admission d'un jeune dans l'établissement confié par un magistrat, nous demandons que le placement soit entériné en présence des parents, du jeune concerné et d'un représentant de l'institution. La prise en compte de la problématique familiale est ainsi officialisée pour nous dans le bureau du juge des enfants ou de l'inspecteur de l'aide sociale à l'enfance.

Symboliquement, par les usagers que nous recevons, les parents que nous rencontrons, la décision du placement doit être prise dans le bureau du juge des enfants qui confirme les propositions émises par l'établissement et qui implique la famille dans le placement du jeune. La majorité des familles est déstructurée ; que le placement se fasse dans le cadre des articles 375 du code civil c'est à dire en assistance éducative ou dans le cadre de l'ordonnance du 2 février 1945, le juge des enfants a un rôle primordial dans le sens où c'est lui qui confie le jeune à l'établissement et qui nous mandate dans notre mission.

L'enfant n'est pas seul concerné dans ce placement, au travers de la décision que prend le juge il sait que sa famille est directement concernée et doit être mobilisée autour de sa situation.

Il y a 20 ans déjà, le rapport présenté par J.L.Bianco et P.Lamy proposait un balisage d'un travail en concertation et en coordination avec les familles, dans le sens de leur donner ainsi qu'à leurs enfants la place qui leur revient dans des décisions qui les concernent.

Si nous voulons fonder une action, monter un projet d'avenir pour ces enfants ou adolescents, il nous faut impliquer dès le début toutes les parties concernées.

Les insuffisances éducatives manifestes de certaines familles, les carences graves dont souffrent certains enfants, les incivilités révélatrices, la diversité des formes de délinquances démontrent que la fonction parentale est une affaire de société, de responsabilité et de maturation collective, donc de citoyenneté.

2-1-4 Au suivi psychologique ou psychiatrique de l'enfant avec le soutien familial

La priorité est donnée au jeune de se saisir de son environnement social, éducatif, scolaire, pour se construire, s'affirmer ou s'apaiser.

La spécificité des problématiques de certains enfants ou adolescents rend nécessaire des soins adaptés que ne peuvent fournir que des structures spécialisées dans ce type de prise en charge tels le C.A.P.A.F, le C.M.P.P, le C.A.T.T.P¹ pour prendre en compte les troubles de

¹ CAPAF- centre d'aide pour l'adolescent et sa famille situé à ST Etienne. Le CMPP centre médico-psychopédagogique dont l'activité est couplée avec leCATTP centre d'aide thérapeutique à temps partiel structure légère, situé à l'hôpital de St Jean de Bonnefond utilisant différentes modalités d'accueil et de soins

comportements, et aider ces enfants et adolescents à tirer le meilleur parti de leurs possibilités restreintes.

Ces soins se traduisant par un petit accroissement de leurs capacités intellectuelles, mais bien souvent, le traitement ne peut s'appuyer que sur un désir de l'enfant : aussi la psychologue de l'établissement doit consacrer un temps important à faire émerger la demande de l'enfant et à faire accepter par l'entourage familial la démarche psychothérapeutique envisagée.

De même, la prise en charge d'épisode aigu nécessitant une hospitalisation afin d'arrêter une escalade de passages à l'acte et ruptures successives les mettant en danger dans le cadre institutionnel.

Nous sommes régulièrement confrontés à ce type de manifestations, et ces comportements perturbent énormément l'équilibre des enfants ; j'ai donc profité de ma formation CAFDES pour effectuer un stage au service psychiatrique de l'enfant et de l'adolescent à l'hôpital de Saint Jean de Bonnefond (service du docteur Blanchon), stage qui a ouvert la voie à une rencontre entre nos deux équipes qui travaillent dans deux secteurs différents mais tellement semblables car ils traitent tous les deux du relationnel – ce lien devant nous permettre de mettre en commun nos pratiques face à la problématique de ces adolescents.

2-1-5 La rupture : apprendre à se détacher pour mieux se retrouver ?

A ce niveau d'écriture de mon mémoire, je ne peux pas faire l'impasse d'une réflexion plus personnelle et théorique sur la notion de rupture et de la lecture qu'elle impose.

Thésaurus Larousse (édition Trésors du Français) en extirpe la quintessence et renvoie aux notions de blessure, cassure, dissociation, vulnérable, dissociabilité, dysharmonie ; ce qui laisse supposer soins, réparation, association, renforcé, sociabilité, harmonie. On peut donc imaginer que la rupture n'est pas définitive même si elle est traumatisante, même si elle fait trace dans l'esprit et marque celui ou celle qui l'a vit.

Comme le rappelle Robert Castel ²⁸, « ...il faudrait réinscrire les déficits dans des trajectoires, renvoyer à des dynamiques plus larges, être attentifs aux points de bascule qui génèrent les états limites. »

Rechercher le rapport entre la situation dans laquelle se trouve l'utilisateur et celui d'où il vient ; la rupture en tant que phénomène brutal où passage à l'acte annoncé d'une situation qui provoque une transformation d'un comportement, par un rejet massif des normes sociales, par

aménageables selon les besoins de l'enfant ou de l'adolescent afin de permettre une prise en charge thérapeutique de proximité.

²⁸ Castel Robert ; *les métamorphoses de la question sociale* ; Mesnil-sur-l'Estrée, Ed Folio 1999, p20

l'anomie,²⁹ par le refus de la loi, par l'inscription dans un comportement marginal, agressif, mais qui nous renvoie également à un appel au secours, d'enfants qui sont paumés.

C'est s'interroger sur ce qui se passe, lorsque sous l'effet de certains événements, cette expérience de la rupture vient pour le sujet, mettre en cause douloureusement la continuité du soi, l'organisation de ses identifications et de ses idéaux, l'usage de ses mécanismes de défense, la cohérence de son mode personnel de sentir, d'agir et de penser.

La rupture explique R. Kaës³⁰ « implique et révèle l'union qui la rend possible. Une séparation (ou une perte) a eu lieu qui révèle qu'un état d'union et de continuité vient de cesser. Le dérèglement que provoque la rupture s'accompagne du sentiment intense d'une menace pour l'intégrité du soi... »

La première rupture est celle de la naissance.

« ...En partant de la naissance, ce moment critique qu'a à vivre le nouveau né, où il se trouve en rupture de régulation, de continuité, de contenance et d'union ; il est en appel de solutions régulatrices qui ne peuvent venir que d'une organisation commune à la mère et à l'enfant. La séparation d'avec la mère est à deux temps ; L'enfant est mis au monde sans y être, il est séparé de la mère et encore lié à elle. Exister requiert la coupure du *lien* et le maintien d'un *lieu* de contenance.

C'est sur cette division originaire, sur sa répétition et son élaboration que s'affirmera l'individu comme indivis (...). Enfin à l'adolescence, qui est à la fois le temps d'un changement majeur dans la structure de la personnalité du sujet et l'espace d'une création psychosociale intense ; ce changement et cette création s'effectuent à travers la rupture dans la continuité de l'enfance et des objets infantiles, et à travers l'élaboration de nouveaux modes d'organisation dans la personnalité et les liens groupaux... »

KAËS précise que ce passage à l'adolescence est mobilisateur d'angoisses profondes, que les rites ont pour fonction de réduire et d'ordonner vers l'appropriation de l'état adulte selon les normes sociales en vigueur, il implique le retour et le recours à l'ancien, le remaniement des identifications et des relations d'objets projetées comme " l'à-venir " du sujet.

²⁹ Le concept d'anomie, forgé par E. Durkheim caractérise la situation où se trouvent les individus lorsque les règles sociales qui guident leurs conduites et leurs aspirations perdent leur pouvoir, sont incompatibles entre elles, où dues à des changements sociaux, elles doivent céder la place à d'autres. (Encyclopédie Universalis 1995. La théorie de l'anomie paraît d'importance fondamentale à notre époque qui est caractérisée par des changements rapides.

³⁰ KAËS René ; *Crise, rupture et dépassement* ; collection inconscient et culture, Paris, Ed Dunod 1979, p24-26

Si pour construire sa personnalité, il ne faut pas se confondre avec les autres, on a pourtant besoin de s'en nourrir. Or faute de limites et de frontières ayant permis dès le départ que les échanges avec l'entourage se fassent dans une relative aisance, l'individu se sent en permanence menacé d'être « absorbé » par l'autre, ce qui explique son degré d'insécurité interne et la violence qu'il manifeste tant vis à vis de lui-même et des autres que dans ses positions idéologiques « *c'est l'ampleur de notre propre besoin incorporatif qui rend l'autre si dangereux.* » explique Philippe Jeammet professeur de psychiatrie, une crainte que les jeunes expriment à leur manière, en disant « *ma mère me prend la tête* », sauf que l'adolescent ne se sentirait pas aussi envahi s'il n'était pas lui-même en attente d'une reconnaissance.

Leurs angoisses sont polarisées sur le scolaire, la peur du conflit, les craintes liées à la sexualité, parfois leurs difficultés à prendre position et à affirmer leur différence, il faut contenir et cadrer en faisant montre d'une certaine souplesse, et parvenir simultanément, à lâcher prise et à ouvrir sans abandonner ni rejeter.

CHAPITRE 2

Les nouvelles missions inhérentes à la prise en charge éducative.

La mission parlementaire composée de 9 députés et présidée par Pascal Terrasse s'est appuyée sur le bilan d'application de la loi du 30 juin 75, réalisé en 1995 par l'I.G.A.S³¹ et sur les documents préparatoires de la Direction de l'Action Sociale.³²

La loi du 30 juin 75 a représenté une étape décisive pour conforter l'organisation sociale et médico-sociale de notre pays.

2-2 Un dispositif progressivement en croissance

Le secteur social et médico-social a permis de répondre à des besoins non satisfaits et a développé de nouvelles réponses émergentes souligne la mission; elle estime toutefois, indispensable que le dispositif législatif **tienne désormais compte de l'évolution considérable du secteur** « dépassant la stricte notion d'hébergement à temps complet ».

³¹ IGAS Inspection Générale des Affaires Sociales voir ASH n°1954 du 22-12-95 p 17

³² ASH n°2152 du 4-2-00 p 11

Aussi en matière de droits des usagers et de leur entourage, nous retrouvons une série de propositions destinées à répondre aux 4 impératifs suivants :

- Affirmer le caractère de service public de l'action sociale et médico-sociale.
- Placer l'utilisateur au cœur du dispositif.
- Adapter les actions aux réalités nouvelles, ainsi qu'aux nouveaux modes de prise en charge.
- Mettre en place des outils de coordination et de coopération.

Nous retrouvons dans ces quatre points également, les interrogations que nous émettons en introduction. Il nous faut transformer nos savoirs faire, nos outils et les valoriser ; en quoi les enfants et adolescents qui nous sont confiés peuvent bénéficier de notre appui, en quoi notre intervention d'aide sociale doit être adaptée sans cesse et réinventée pour qu'elle corresponde à la situation et à la problématique du jeune.

Même si le projet d'établissement dans ses fondements reste la base nécessaire, il n'en est pas figé pour autant et l'évolution des politiques sociales et salariales nous oblige à être dans un mouvement perpétuel d'adaptation et de correction de nos pratiques.

Nous avons posé les principales déclinaisons des objectifs des groupes de l'établissement ainsi :

Pour le groupe GFP :

- Accompagner le jeune dans l'organisation de son placement et lui permettre de gérer son quotidien au sein du groupe.
- Offrir un accompagnement éducatif individuel permettant un meilleur bien être physique et mental.
- Assurer un suivi scolaire et un soutien à l'insertion et à la formation professionnelle.
- Travailler à la restauration des liens familiaux et faciliter l'apprentissage aux relations sociales.

Pour les groupes 3 et 4 :

- Accompagner le pré adolescent dans l'organisation de son placement et lui permettre de gérer son quotidien au sein du groupe.
- Proposer un accompagnement éducatif individuel permettant de créer ou de développer des capacités d'autonomie, d'initiative, d'expression et de relation du jeune.
- Offrir un suivi et un soutien scolaire adapté afin de permettre au jeune de s'insérer dans le cadre de la scolarité obligatoire.

- Restaurer et consolider les liens du jeune avec sa famille en coordination avec les services du milieu ouvert et faciliter son apprentissage des relations sociales.

Pour le groupe des aiglons :

- Accompagner l'enfant dans son apprentissage à une vie collective et communautaire en lui proposant un cadre sécurisant et chaleureux.

- A partir d'un diagnostic éducatif, psychologique et médical, accompagner l'enfant dans sa construction personnelle à travers une prise en charge individuelle.

- Offrir un suivi et un soutien scolaire adapté et valorisant en prenant en compte les besoins et les motivations de l'enfant.

- Maintenir et favoriser les liens de l'enfant avec son milieu familial dans le but de lui permettre d'y trouver sa juste place.

Les quatre groupes de l'établissement ont déterminé leur projet de groupe et de prise en charge en fonction de leur spécificité ; il est certain que l'on retrouve dans chacun des objectifs qui ne peuvent qu'être similaires, une nécessaire cohérence institutionnelle qui doit pouvoir se vérifier de façon horizontale et verticale.

D'où l'importance que l'on doit accorder au respect du cadre, de ses règles, de ses modalités et des missions respectives de chaque équipe. Il ne s'agit pas de travailler de façon indifférenciée mais complémentaire.

2-2-1 Assumer les ruptures antérieures au placement

Un placement en institution est rarement préventif, il intervient souvent comme dernière extrémité à toutes les interventions antérieures, que celles-ci soient menées par l'A.E.M.O³³ ou par la P.J.J.³⁴

Ces mesures reposent sur des fonctions :

- D'évaluation (au travers de mesures d'investigations, et d'orientation).

- D'enquête sociale qui permet de repérer les possibilités d'actions par le recueil de renseignements, d'émettre des propositions éducatives éventuelles ...

- D'accompagnement en milieu ouvert qui est un travail essentiellement relationnel avec le jeune et sa famille.

- Du rappel à la loi quand l'action éducative est réalisée sous mandat judiciaire, donc par la PJJ, notamment dans les cas de liberté surveillée préjudicielle, celle ci étant ordonnée par le juge des enfants ou le juge d'instruction, elle débute après un délit et a deux objectifs :

- Une aide à la décision pour le magistrat.

³³ A.E.M.O – action éducative en milieu ouvert

- Un soutien éducatif pour le mineur et sa famille.

Les parcours parfois très chaotiques de certains jeunes laissent peser sur l'institution tout le poids du passé et nous renvoient à une responsabilité collective ; en même temps, il nous « met en pression ».

L'Arc en Ciel devient porteur à son tour des actions éducatives déjà menées et nous devons les prendre en compte dans le cadre du placement, comme repères de ce qui a déjà été tenté à un moment donné.

Des problématiques plus complexes apparaissent avec le placement d'adolescents complètement déstructurés, sans projet, sans repère qui ne rentrent dans aucun cadre scolaire ou professionnel et dont il est très difficile de prendre en charge dans le quotidien de l'internat.

Avec un quotidien qui reste encore aujourd'hui sur un mode traditionnel, où la présence des éducateurs se situe le matin pour le réveil des jeunes, au repas de midi et à partir de la fin d'après midi après l'école. Aussi pour les jeunes les plus en difficulté, il nous faut repenser la prise en charge, aménager les horaires d'intervention des éducateurs, dans le respect de la législation du droit du travail et de la convention collective (CC 66 en ce qui nous concerne), ce qui est souvent incompatible avec les projets que nous souhaiterions mettre en place.

Etre inventif, créatif, dans ce que nous pouvons proposer comme accompagnement éducatif et « soignant », sachant que nous devons aussi exercer notre pratique avec toutes les contraintes liées au fonctionnement d'un internat.

Nous sommes parfois obligés de faire appel à des structures spécifiques telles que des accueils en milieu rural avec des familles faisant parties d'Association.

Nous sollicitons également des familles d'accueil pour la mise en place de séjour "de rupture", pour une mise à distance de ces adolescents.

Je prendrai pour exemple la situation d'Amélie³⁵ née en 1983, que nous avons reçu en novembre 99 et qui à beaucoup marqué l'établissement.

Les parents d'Amélie ont divorcé en 1995, la garde étant confié à la maman. Rapidement les problèmes de comportement de la jeune fille vont amener une modification de ce droit et c'est le papa, qui à son tour tentera de s'occuper de sa fille.

³⁴ PJJ- protection judiciaire de la jeunesse

³⁵ Le prénom a été changé pour des raisons de protection

Le comportement d'Amélie est extrêmement difficile, elle fonctionne par clivage et met en rivalité les adultes.

En réponse à une mesure d'I.O.E ³⁶ il est proposé en juillet 95 une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert.

Amélie sera orientée en juillet 97 en maison d'enfants...les répétitions de passages à l'acte nécessitent des soins thérapeutiques. Ses attitudes physiques surprenantes traduisent son mal être. Les montées d'angoisses se conjuguent avec les montées de violence physique extrême.

Orientation en hôpital psychiatrique ; le retour en famille est exclu malgré une quête importante de la jeune fille vers son père... il s'ensuit un parcours chaotique de placements en ruptures.

- Orientation en lieu de vie,
- Rupture scolaire en mai 98...
- Rupture dans les soins...
- Rupture du placement en juillet 99...
- Placement chez la mère durant l'été ...
- Orientation en août 99 à l'ANEF ³⁷ dans leur service « accueil / orientation », avec consultations au service adolescents en secteur psychiatrique.
- Recherche d'un lieu occupationnel, mise en place de LIFT ³⁸ avec une articulation entre LIFT et le service de consultation des ados.
- Maintien des liens avec les parents par l'intermédiaire de visites médiatisées...

Novembre 99, nous allons accueillir cette jeune fille et tenter à notre tour de l'aider dans un projet d'accueil et de poursuite des objectifs définis avec l'ANEF et l'éducateur d'AEMO, afin de maintenir pour Amélie, des repères bien distincts entre :

- L'hébergement à l'Arc en Ciel
- Le soin au CAPA
- La formation professionnelle avec LIFT
- Le suivi AEMO, et les liens familiaux.

³⁶ I.O.E Investigation, Orientation éducative, mesure éducative exercée par les éducateurs de la PJJ ou de la Sauvegarde de l'enfance et qui comprend des bilans, étude de la personnalité de l'adolescente, de ses rapports à son environnement social et familial, c'est une durée courte de 2 à 3 mois et dans certains cas jusqu'à 6 mois. Cette mesure est ordonnée par le juge des enfants, ou juge d'instruction.

³⁷ ANEF – Association Nationale d'Entraide Féminine

³⁸ LIFT lieu ressource -Association d'insertion par la formation et le travail

Le dossier d'Amélie est considérable mais comme pour tout dossier, il est important de le consulter car il donne la possibilité de s'informer sur ce qui a marché ou échoué dans les hypothèses des intervenants précédents, il permet d'éviter les clivages entre les différents intervenants et donner des repères précis à Amélie.

D'entrée son comportement vas « détonner », Amélie est toujours « collée » à l'adulte, toujours en demande qu'on s'occupe d'elle, toujours dans la plainte et le chantage au suicide...

Le 29 novembre, le premier passage à l'acte avec une tentative de suicide médicamenteuse, confirme qu'il nous faut être d'une extrême vigilance de tous les instants, cette jeune fille ne peut vivre que dans un accompagnement où elle se sent prise en compte au sens affectif le plus fort, (lors de son transfert à l'hôpital en ambulance, elle était souriante et détendue...)

Tout son comportement est basé sur la maladie, le soin, l'assistance médicale ; elle rejette à travers ses pleurs, ses passages à l'acte répétés, auto destructeur, les tentatives « d'essayer d'être comme les autres ».

Après trois mois de présence dans l'internat, le constat est dur.

Quatre tentatives de suicide nécessitant l'intervention des pompiers et deux hospitalisations en urgence sans parler des multiples « bobos » ou « plaintes » que nous avons réussi à canaliser dans le groupe.

Les séances thérapeutiques avec le médecin psychiatre du CAPA à Saint-Étienne sont les seuls moments réguliers tenus par Amélie, même si elle n'était pas toujours en état de supporter les séances.

L'impossibilité d'évolution à LIFT malgré les accompagnements de ses éducateurs et un balbutiement dans la relation avec les formateurs, Amélie refusera tout effort d'adaptation.

La journée est une contrainte, le moindre effort est une contrainte, les parents sont dépassés et ne supportent plus le comportement exubérant et exclusif de leur fille qui provoque sans cesse.

Avril, la situation s'aggrave et malgré l'organisation mise en place, amènera au terme de six mois d'un placement épuisant tant pour nous que pour elle, une orientation en hôpital psychiatrique qui va perdurer puisqu'elle est aujourd'hui dans le service « adulte ».

2-2-2 “ Soigner “ l’usager dans sa globalité ³⁹

L’exemple cité ci-dessus nous a renvoyés à notre impuissance ; malgré une préparation et un travail en lien important avec les partenaires concernés par cette situation, AEMO, juge, service psy. parents, formateurs, école ; le projet mis en place, les espaces de parole et les différents lieux de soins n’ont pas permis à cette jeune fille de s’intégrer dans une vie sociale.

L’accueil d’Amélie a eu un impact important auprès des autres jeunes de l’institution et a beaucoup interpellé l’équipe éducative comme l’ensemble du personnel.

Certains adolescents du groupe sur lequel évoluait Amélie la traitaient de folle, ou l’ignoraient mais d’autres encore, ont tenté d’entrer dans une relation durable avec elle et comme par hasard, c’étaient des garçons et des filles dont l’histoire personnelle et familiale les avaient confronté à ce type de comportement, aussi leur regard était complètement différent à son encontre.

Au sein de l’équipe éducative, les positions étaient tranchées, pour les uns nous ne sommes pas équipés pour accueillir « ce type de pathologie », pour d’autres il fallait au moins essayer. Cette expérience a en tout cas permis de nous reposer la question de notre capacité de prise en compte de ce type d’adolescente dans l’institution et de nous ré interroger dans notre pratique, et donc de l’investissement du collectif auprès d’une personne en grande difficulté.

De fait, comme nous posions la réflexion lors de l’introduction, il y a bien une remise en cause ou en question de nos savoir-faire par rapport à des pathologies dont nous n’avons pas l’habitude de traiter, qui nous renvoie effectivement à notre échec dans cette situation.

A-t-on tout tenté ? Avons nous pris les bonnes décisions ? N’y a-t-il pas eu une trop grande focalisation sur cette situation ? A-t-on bien analysé l’impact sur les autres enfants et adolescents que le comportement d’Amélie a généré ?

Nos questions comme nos réponses éducatives peuvent paraître désuètes vis à vis de toute cette énumération de problèmes posés. Nous devons aller plus loin dans notre volonté à croire aux valeurs personnelles de chacun d’eux et nous devons nous appuyer sur l’existant en matière d’insertion sociale, scolaire et professionnelle, en utilisant tout l’arsenal éducatif et soignant qui est à notre disposition dans notre secteur pour tenter l’intégration de ces enfants et adolescents.

³⁹ Il faut prendre ici le terme soigner aux sens « d’avoir soin de, veiller sur, s’occuper de ou se préoccuper de, s’attacher à...

2-2-3 Redonner du lien à l'histoire personnelle de chacun

Ou le droit à la vérité et la restitution du passé. Mélanie Klein écrit : « ...le devoir de toute éducation à toujours été d'apprendre à l'enfant la différence entre le fantasme et la réalité, entre la vérité et la non vérité. La sincérité avec les enfants dans les réponses à toutes leurs questions, et la liberté intérieure que cette attitude fait naître, ont une influence profonde et bénéfique sur le développement psychique.

Dans le cas contraire, le processus de la pensée est brisé. »⁴⁰

Educateur j'ai toujours été partisan de cette pensée, aujourd'hui en tant que directeur j'en reste convaincu.

Dans le contexte d'un placement, donc de la séparation de l'enfant avec son milieu d'origine, si nous voulons donner du sens et remettre du lien, il nous faut avant tout penser cette séparation non pas uniquement en terme social, mais également en terme psychique. Maurice Berger ⁴¹ parle dans son livre du désir de retourner vers des parents insatisfaisants « ... on peut évoquer la manière dont Freud s'interroge : pourquoi un sujet se remet-il dans une situation non satisfaisante, pourquoi cette répétition de 'caractère démoniaque' ? Pour retrouver l'objet, se convaincre qu'il est encore présent. L'enfant n'a pas fait auparavant d'expérience satisfaisante avec l'objet (ses parents) qui lui permettent d'en garder une représentation satisfaisante. »

Il s'agit pour nous de redonner du lien, donc de redonner du sens à quelque chose qui ne nous appartient pas, aussi, les rencontres avec les familles et l'enfant dans l'institution ont pour but de redonner la parole, de recréer la communication.

On est souvent frappé par la manière dont ces enfants idéalisent et rendent intouchables le lien qu'ils ont avec leurs parents. Ils sont conscients que leurs parents ont été absents, mal traitants, alcooliques, mais dans la grande majorité, leur désir est de retourner vivre chez eux sachant les difficultés qu'ils rencontreront.

En règle générale, les placements sont ordonnés par le juge des enfants pour une année scolaire, et lorsque vient le moment de rencontrer de nouveau le magistrat, il est parfois

⁴⁰ LANI martine ; *enfants déchirés enfants déchirants* ; Tournai, Ed universitaire p57

⁴¹ BERGER Maurice ; *l'enfant et la souffrance de la séparation* ; divorce adoption, placement, Paris, Ed Dunod 1997 p108

difficile pour l'enfant ou l'adolescent de voir pérenniser son placement sur une année supplémentaire en institution.

Si des difficultés ont été rencontrées tout au long de cette année de placement, que les parents n'ont pu améliorer leur situation et ne permettent pas un retour, ou que la violence dans le milieu familial est toujours présente, la décision du juge qui ne va pas dans le sens souhaité par les usagers fait que, c'est bien à travers la relation établie tout au long de l'année avec la famille et le jeune qui fera que ce prolongation du placement sera mieux acceptée.

Pour les jeunes majeurs demandeurs du placement, les juges des enfants préfèrent mettre en place un contrat d'aide sur une courte période afin que celle-ci soit renouvelée en fonction de l'évolution du jeune dans son projet ; nous sommes favorables à cette formule car elle oblige le jeune majeur à être davantage dynamique et impliqué dans son projet, mais l'aide à jeune majeur ne va pas au delà des 21 ans de la personne, aussi, il est de notre devoir de professionnels de ne pas leurrer le jeune, et de ne pas le laisser « s'installer » dans une illusion où le temps joue contre lui.

Souvent seul, sans soutien familial au sens fort du terme, le jeune majeur à tout à gérer, sa majorité, son avenir professionnel, son inscription dans la vie sociale, l'apprentissage de la vie en appartement avec la gestion de la solitude.

2-2-4 Pour une réponse personnalisée à des besoins autant prégnants que divers

Plus les jeunes sont en difficulté, plus ils risquent de se trouver rejetés des différentes structures, ou que leurs faibles capacités à solliciter de l'aide ne les amènent "à passer à côté".

Il n'est bien sûr plus question de faire "sans" les parents qu'il est davantage question de reconsidérer et de concevoir l'internat comme un outil modulable et non pas comme un cadre intangible.

Lors de nos dernières rencontres avec la DPS ⁴², courant juin 2000, le problème des familles d'accueil a été abordé dans le sens « du manque » où les établissements sont confrontés, et de la mise en œuvre rapide d'une orientation d'un ou d'une adolescente sur un lieu autre, soit dans le cadre d'un projet soit dans une situation d'urgence.

Nous avons été amenés ces dernières années à organiser notre propre réseau de familles d'accueil ou de lieu ressources, donc à rechercher des familles ou des lieux d'hébergement le

⁴² D.P.S – Direction de la Protection Sociale

plus adéquat possible en veillant à ce que ces lieux soient agréés, ce qui n'était pas toujours le cas dans le passé.

Ainsi nous essayons de diversifier nos modes d'accueil en proposant aux adolescents notamment, en accord avec les juges des enfants et la DPS des aménagements du temps d'hébergement sous forme de semi-internat, des séjours de rupture séquentiels avec hébergement dans des familles qui sont en capacité d'accueillir des jeunes en situation de crise par rapport à l'établissement, à la famille ou à l'école.

Nous travaillons avec quatre familles d'accueil depuis plusieurs années. Celles-ci connaissent bien notre population et nous savons que tel enfant ou adolescent par rapport à ses troubles de comportement se sentira mieux dans telle famille plutôt que dans telle autre.

Nous faisons également appel à des gîtes qui ont une structure avec des animaux, notamment des chevaux, car nous savons bien que certains adolescents ont besoin de ce contact pour être un peu apaisé.

L'intérêt est qu'elles se situent toutes dans un rayon maximum de 60 kilomètres, ce qui nous permet des accompagnements rapides avec un suivi de proximité.

L'avantage d'avoir notre propre réseau se situe dans la quasi-certitude d'une réponse immédiate par rapport aux structures éducatives spécialisées dans l'accueil d'urgence ou rapide qui ne pouvaient pas répondre du fait des nombreuses demandes dont ils font l'objet, et les délais d'attente qui n'avaient plus de sens par rapport à notre demande.

L'autre avantage, demeure la souplesse qui existe avec ces familles et l'institution qui autorise une adaptabilité maximale.

2-2-5 La gestion de l'accueil d'urgence

Une cellule de coordination de l'accueil d'urgence a été mise en place dans le département sous l'égide de la DPJJ à la suite des décisions du Conseil de Sécurité Intérieur en date du 8 juin 1998.

Les premières réunions auxquelles nous avons participé, ont permis de mettre en commun nos réflexions sur la différence à marquer entre l'accueil d'urgence et l'accueil orientation qui nécessite d'autres moyens de réalisation dans l'internat.

La proposition faite par les services de justice et du Conseil Général d'établir un tour de rôle entre les établissements du secteur associatif pour répondre aux nécessités de l'urgence n'a pas été suivie.

Comme les autres M.E.C.S du département, nous acceptons de façon ponctuelle de pratiquer l'accueil d'urgence, mais il est difficile pour une structure d'hébergement comme la nôtre d'accueillir des jeunes à la fois dans le domaine de l'urgence et du moyen terme.

Les difficultés sont liées à nos insuffisances en moyens éducatifs pour prendre en compte de manière satisfaisante ces adolescents souvent en situation de crise qui « débarquent à l'improviste » et nous indiquons notamment :

- Qu'il y a un risque réel à mixer dans des structures de moyen séjour des jeunes accueillis en urgence pour des séjours de courte durée.
- Qu'il convient de s'interroger sur la nécessaire mise en œuvre de cohérence du parcours des jeunes accueillis.
- Qu'il convient en priorité de travailler au désenclavement des structures existantes d'accueil d'urgence (FAU – FAE).⁴³

Lorsque le vendredi soir, il y a dans l'institution, deux éducateurs avec une dizaine d'enfants et d'adolescents, l'arrivée d'un jeune en urgence va bouleverser l'organisation initialement prévue avec le groupe d'une part, qu'en fonction du jeune que l'on accueille, la prise en charge s'effectuera de manière plus ou moins satisfaisante, et pour lui et pour le groupe.

En règle générale, ces accueils se traitent par téléphone soit avec les éducateurs du SEAT soit directement avec le substitut du procureur (à qui il est plus difficile de refuser de réaliser l'accueil).

Lors de ces demandes d'accueil d'urgence, nous essayons d'avoir bien sûr le maximum d'information sur le ou la jeune que l'on va accueillir, et sur sa situation, il est bien évident qu'accepter de prendre dans l'institution un adolescent qui vient de faire un casse à la voiture « bélier », n'est pas la même chose que d'accueillir deux jeunes filles victimes de maltraitance.

Quel que soit le type d'accueil d'urgence que nous allons réaliser, je demande aux éducateurs d'informer au minimum les jeunes présents dans les groupes à ce moment, de l'arrivée d'un nouveau pensionnaire.

Cela passera également par la préparation d'une chambre, et de prévoir une place de plus pour le repas du soir.

⁴³ FAU foyer d'accueil d'urgence dépend de l'aide sociale à l'enfance – FAE foyer d'action éducative dépend de la Protection Judiciaire à la Jeunesse

Notre difficulté reste dans la prise en charge au quotidien, car passé le week-end (plus ou moins bien), il nous faut penser l'organisation de la semaine, en attendant le rendez vous dans le bureau du juge des enfants.

Nous avons été confrontés à ces deux types d'accueil ; le constat est que sur le premier, dans les 24 heures qui ont suivi son admission, cet adolescent avait excessivement perturbé les adolescents à travers un comportement agressif, voire violent physiquement à l'encontre des adultes comme des autres usagers. Il a entraîné dans sa fugue trois autres adolescents dans les trois jours qui ont suivi son arrivée à l'Arc-en-Ciel.

Il a fallu toute notre insistance auprès du juge des enfants pour une remise à la famille (qui réclamait leur fils) tant la situation devenait ingérable pour nous.

Le deuxième accueil a été complètement différent, en tout premier lieu, il n'a pas insécurisé les autres enfants, il a permis aux deux jeunes filles accueillies de se « poser », sachant qu'elles étaient protégées d'une menace potentielle de la part de leur famille.

Ces deux accueils d'urgence à quelques mois d'intervalle ont beaucoup fait réagir l'équipe éducative ainsi que l'équipe scolaire.

L'équipe éducative dans son ensemble n'est pas favorable à ce type d'accueil de par les difficultés de prise en charge que cela engendre durant la semaine.

L'horaire d'intervention des éducateurs n'est pas compatible avec une présence en journée continue et ne permet aucun travail de fond.

La psychologue et le médecin psychiatre durant les quelques jours de présence de ces adolescents les ont rencontrés pour un premier contact suite à leur arrivée, permettant de transmettre au juge des enfants nos remarques.

Les éducatrices scolaires n'ont pas les moyens et le temps nécessaire d'adapter et de s'investir dans un processus d'inclusion scolaire ; aussi l'organisation mise en place est vraiment du ponctuel qui nécessite une dépense d'énergie et d'organisation importante disproportionnée par rapport à ce type de placement.

Cela reste un domaine à travailler à notre niveau même si l'accueil d'urgence représente deux ou trois situations dans l'année, chaque fois il met à mal notre fonctionnement interne.

Néanmoins j'insiste auprès de l'équipe éducative pour leur rappeler que :

- Si nous avons de la place disponible et qu'aucune admission n'est prévue, nous n'avons pas à refuser l'accueil d'urgence.

- Nous insistons auprès du juge des enfants pour que l'accueil soit de courte durée, 7 jours maximum et que dans les 48 heures qui suivent l'accueil, une audience soit effective afin de clarifier la situation tant pour le jeune concerné que pour nous et qu'en tout état de cause une date de fin de placement soit ordonnée..

A terme, il paraît essentiel qu'un réel travail soit entrepris en partenariat sur ce problème précis qu'est l'accueil d'urgence pour qu'en priorité, l'ensemble du secteur public et associatif élabore des conditions permettant aux structures existantes en matière d'accueil d'urgence comme le F.A.U et le F.A.E de ne pas être contraintes ou de ne pas se contraindre à leur propre niveau, à des prises en charge de moyen séjour.

L'évolution des pathologies, nous oblige aujourd'hui à élargir notre champ d'intervention, et de prendre en compte la problématique du jeune dans son ensemble, en ce sens, le travail en partenariat et en réseau à partir de l'internat est incontournable.

Ce sera le troisième volet, consacré aux moyens mis à la disposition des enfants et adolescents, comme supports sur lesquels nous allons nous appuyer pour développer nos actions éducatives.

TROISIEME PARTIE

**Une complémentarité entre les dispositifs pour la
mise en œuvre des projets individualisés**

CHAPITRE 1

Actualisation des moyens et mise en œuvre de nouveaux outils

Ils s'appuient sur un fonctionnement relativement traditionnel de l'internat qui vit au rythme de la vie quotidienne, de la scolarité et de la formation professionnelle des jeunes.

Je ne pense pas que nous puissions poursuivre comme si les choses et le temps étaient immuables.

Renforcer les moyens qui existent pour les faire évoluer.

Etre réceptifs aux nouvelles dispositions qui nous sont proposées par les différents organismes extérieurs, notamment en ce qui concerne l'insertion des jeunes par l'économie.

Notre aptitude aujourd'hui à nous actualiser et à mettre en place de nouveaux outils correspondants aux besoins actuels permettront d'apporter demain les réponses les plus proches possible aux attentes des jeunes.

3-1 L'internat comme lieu d'expression pour un nouveau départ.

L'enfant et l'adolescent ne sont plus seulement des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance ou confiés par un juge des enfants ; ils sont acteurs de leur vie et participent à tout ce qui peut les concerner dans le cadre de leur accueil et de leur accompagnement tout au long de leur placement par :

- Une prise en charge éducative au quotidien qui permette l'implication des jeunes confiés,
- La mise en place d'outils dans l'établissement depuis plusieurs années au niveau de chaque groupe, afin de promouvoir la place de l'enfant et de l'adolescent comme une personne reconnue dans son identité propre, au travers :
 - D'un cahier individuel de suivi de l'enfant où sont inscrites par les éducateurs les informations et les événements qui vont jalonner son parcours durant son placement.
 - Du projet individuel qui sert de référentiel aux objectifs à atteindre avec les moyens exposés avec l'enfant ou l'adolescent, sa famille, ainsi que le travailleur social à l'origine du placement pour y parvenir.
 - De la participation de l'enfant ou de l'adolescent dans le cadre des synthèses et des réunions avec les familles.
 - Des réunions de groupe avec l'ensemble des enfants et leurs éducateur. Chaque groupe a mis en place un calendrier de réunions qui peuvent être soit mensuelle, soit à la quinzaine ; le souhait est d'arriver à ce que les jeunes puissent parler leurs différents, comme de ce qu'ils ont en commun, exprimer en collectif leurs désirs, ou leurs craintes.
 - Des commissions de délégués de groupe élus par leurs pairs pour l'année scolaire qui se réunissent une fois par mois avec la direction afin de traiter de tous les problèmes inhérents à la vie institutionnelle.
 - Des rapports de comportement annuels demandés par les organismes de contrôle ainsi que les bilans trimestriels écrits qui sont des moyens de régulation et surtout d'évaluation du travail effectué.

C'est aussi la participation du jeune à des activités sportives internes à l'établissement (football, ping-pong, basket...) mais c'est surtout la possibilité pour lui de pouvoir s'inscrire

dans des clubs ou M.J.C ⁴⁴ dans les communes environnantes, et de pratiquer une activité qu'il aura choisie.

Nous savons que bien souvent ces adolescents ont de réelles difficultés à s'intégrer dans des groupes et à participer de manière constructive ; l'accompagnement des éducateurs pour la revalorisation du jeune dans sa démarche vers l'extérieur, sera un atout majeur dans la progression de son comportement et de sa socialisation.

3-1-1 Et fonder le conseil de la vie sociale

L'article 7 dans la réforme de la loi du 30 / 6 / 75 crée dans chaque établissement et service, l'obligation d'élaborer un règlement de fonctionnement définissant les droits et obligations des personnes accueillies. Il instaure également un conseil de la vie sociale (ex conseil d'établissement) permettant d'associer les usagers et leur entourage à l'élaboration de règlement et à celui du projet d'établissement qui détermine les objectifs et les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

L'objectif étant de favoriser l'expression des usagers et des professionnels, en améliorant la participation des familles à la vie de l'établissement à travers la mise en place de ce conseil, comme le préconisait le décret 91-1415 du 31/12/ 91 qui précisait d'ailleurs les missions ainsi que les conditions de création et de fonctionnement.

Malgré tout, L'Arc en Ciel n'échappe pas à la règle des établissements sociaux qui dans leur grande majorité n'ont pas inscrit dans leur fonctionnement cette obligation, qui s'explique par ce qu'il me semble avant toute chose, que cela ne fait pas partie de la « culture » des maisons d'enfants à caractère social, par la population accueillie et de la durée courte des placements dans l'établissement (deux ans et demi en moyenne), mais surtout parce que souvent, nous (travailleurs sociaux), avons le sentiment que les familles n'ont pas « droit de regard » dans le fonctionnement de l'établissement.

Autant nous sommes favorables à une participation active des familles sur la prise en charge de leurs enfants dans le cadre du placement, autant l'implication à un niveau général, même si cela ne reste que consultatif apparaît dérangeant.

Je reste pour ma part persuadé que l'application du conseil, qu'il se nomme d'établissement ou de vie sociale, est un "plus" pour garantir la mission qui nous est confiée.

A travers ce conseil, c'est reconnaître l'enfant et ses parents comme sujets de droit, et respecter ce droit aujourd'hui, c'est faire de l'enfant qui nous est confié un adulte responsable demain.

⁴⁴ MJC - maison des jeunes et de la culture

C'est améliorer la participation des jeunes placés, reconnaître la place de leurs familles à la vie de l'institution, même si le conseil d'établissement n'est pas un organe décisionnel, son rôle est d'émettre des avis et des propositions.

Ce souci de le mettre en œuvre est le mien en tant que directeur ; ma prise de fonction est récente (juillet 1999) mais la mise en place et l'application du conseil dans le respect et l'esprit de la loi doit s'exercer. C'est aussi à mon sens une manière de faire évoluer notre façon de travailler avec les familles.

3-1-2 Déconstruire la scolarité interne pour repenser les apprentissages

Le sens de l'école ne va plus de soi, les éducateurs scolaires et techniques doivent apprendre à compter avec la diversité des enfants et adolescents que nous recevons, de leurs niveaux, des troubles de leurs personnalités.

Pour exemple, ces quatre dernières années nous avons une moyenne de 9 enfants et adolescents en scolarité interne et l'enquête annuelle demandée par le ministère de l'Education Nationale sur la scolarisation dans les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et socio-éducatifs montre la disparité des problématiques des jeunes accueillis et donc des méthodes adaptées que nous devons développer afin de répondre au mieux à ces disparités.

L'échelonnement des âges varie de 7ans à 16ans, aussi de la diversité des carences et des âges oblige l'équipe scolaire à personnaliser la scolarité de chacun d'entre eux ; l'important étant de « partir » du niveau où se situe le jeune, de conforter ses connaissances et de le faire progresser à son rythme.

Le tableau synthétique qui nous est demandé par l'Education Nationale ci-dessous montre depuis 96 la diversité selon les années, des déficiences sur un nombre restreint d'enfants accueillis à l'école interne.

Répartition sur le tableau simplifié des enfants accueillis en scolarité interne selon la déficience principale :

| Retard mental léger* | Autre atteinte du Psychisme ** | Autres déficiences | déficience langage*** | ANNEES |
|----------------------|--------------------------------|--------------------|-----------------------|------------------|
| 2 | 6 | | 1 | 1996 / 97 |
| 4 | 2 | | 2 | 1997 / 98 |
| 2 | 1 | 6 | | 1998 / 99 |
| 4 | 3 | 1 | 2 | 999 / 00 |

* *personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétiques grâce à une éducation spécialisée (QI entre 50 et 70).*

** *déficience de la conscience, de la vigilance, troubles de la perception ou de l'attention, troubles des pulsions, de l'émotion, de la volition, des fonctions psychomotrices, troubles du comportement.*

*** *mutisme, aphasie, troubles du langage écrit ou oral, troubles de la voix ou de l'élocution.*

Le problème du sens est une question pratique, quel sens donner au travail scolaire et pourquoi travailler ; la demande aux enfants les plus faibles de construire des projets scolaires en perspective de leur formation professionnelle, n'est-elle- pas un paradoxe, car plus ils sont dépourvus de ressources scolaires plus on attend d'eux qu'ils construisent des projets professionnels.

Le problème de l'intégration de l'enfant à la scolarité est proportionnelle à la véritable mobilisation de sa famille à la culture scolaire, au travail scolaire ; si la barrière sociale sépare leur monde social et le monde scolaire il devient difficile de construire des motivations et dans ce cas, même « adaptée », l'école interne devient une obligation, une galère.

L'important est de leur apprendre à donner du sens à leur expérience scolaire de manière à ce qu'ils deviennent auteurs de leurs études. S'ils n'y parviennent pas, ils vont subir l'école comme une obligation, comme une violence dans la mesure où l'échec à leurs yeux les invalide.

Une redéfinition de notre rôle et de nos objectifs pour éviter les échecs, passera par la reconquête de ces garçons et ces filles dans une relation pédagogique cognitive et affective. Il n'est plus seulement question de préparer des projets individuels concernant les enfants, mais créer des conditions qui produisent des motivations scolaires, être attentifs aux progressions individuelles, leur permettre de donner du sens à leur travail à travers des projets autonomes.

Et combattre l'illettrisme que l'on qualifie d'insuffisante maîtrise de l'écriture, de la lecture et du calcul et qui reste un des facteurs aggravant de l'exclusion qui accompagne l'ensemble des détresses sociales, économiques et sanitaires.

L'illettrisme révèle la gravité d'un phénomène plus grave qui s'apparente à une incapacité à sortir d'un cercle étroit de communication au sein duquel, on parle à vue des gens que l'on voit, des choses que l'on voit. Alain Bentolila⁴⁵ l'appelle autisme social « ... La situation de l'illettré s'accompagne presque toujours dit-il d'une difficulté marquée à prendre conscience de la distance qui sépare le territoire de l'Autre du sien propre et à en évaluer l'importance ; ce handicap empêche de considérer que cette distance est franchissable et mérite d'être franchie.. »

C'est le lien social qui est en cause, car l'illettrisme crée l'enfermement, le ghetto, et génère des processus de relation basés sur la violence ; c'est pour cette raison que les éducatrices scolaires de l'école interne insistent sur les apprentissages fondamentaux, dont la maîtrise est nécessaire pour constituer le minimum du bagage culturel à l'autonomie, à l'expression.

Les enfants qui échouent dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture sont des enfants qui ne maîtrisent pas la langue et s'y retrouvent comme en terrain étranger ; ils ont souffert d'un déficit et d'une rigidité du langage relativement tôt amenant une pauvreté de compréhension de textes simples à déchiffrer ; ils ont du mal à repérer le sens des mots ou d'une phrase.

Les éducatrices scolaires de l'école interne ont l'habitude du parler franc avec les élèves qu'elles accueillent dans leur classe. Ils ne sont pas nombreux et pour ces enfants en difficulté leur scolarité est comme leurs chaussures « chacun sa pointure ! ».

Cela oblige à une préparation individuelle relativement fastidieuse mais adaptée à chacun, en fonction de ses carences mais aussi de ses capacités d'apprentissage pour faire évoluer un tant soit peu chez ces élèves les repères dans le temps, les repères dans l'espace, les repères dans la société.

3-1-3 L'apport de l'outil informatique

Il faut vivre avec son époque, utiliser ce qui peut favoriser le développement cognitif de l'enfant et de l'adolescent, mettre en place des outils d'apprentissage et de communication adaptés aux difficultés de ces jeunes.

C'est pourquoi nous avons équipé les classes de deux ordinateurs. Cette nécessité s'impose aujourd'hui pour plusieurs raisons : d'abord parce que le domaine de l'informatique fait désormais partie intégrante de la vie professionnelle, économique et sociale, qu'il permet à travers les logiciels éducatifs et scolaires qu'il propose, une aide considérable pour ces garçons et filles en difficulté scolaires. C'est un moyen d'échange d'informations et de transmissions des savoirs au même titre que les livres mais c'est un outil de travail qui doit rester à sa place par rapport à la capacité du jeune à s'en saisir.

En dehors du cadre scolaire, c'est également un outil que nous souhaiterions développer par la suite au niveau des groupes de vie pour les adolescents et jeunes majeurs qui poursuivent une scolarité traditionnelle ou une formation professionnelle, il leur est fréquemment demandé de réaliser des travaux qu'il convient d'effectuer à l'informatique, également pour préparer leur curriculum vitae par exemple.

Avec l'apparition d'Internet, l'outil informatique fait partie de ces nouvelles technologies mises à notre disposition pour tout ce qui touche à la communication, à l'apprentissage d'un nouveau mode de vie.

Les enfants et adolescents que nous accueillons seront les adultes de demain qui vont être confrontés à cette réalité, aussi je ne crois pas que nous devons rester nous même à l'écart ou en dehors de ce qui est de notre rôle d'éducateurs de faire connaître - même si c'est à une échelle réduite - à l'enfant que le monde dans lequel il évolue, va vite.

3-1-4 Les actions en place pour l'insertion par l'économie

Un groupe sur les quatre de l'institution accueille à la fois des adolescents et des jeunes majeurs.

Face à la pérennité du chômage de ces jeunes qui n'ont pas ou peu de qualification pour entrer dans le monde du travail, nous utilisons les différentes mesures mises en place par l'Etat ou les collectivités territoriales.

⁴⁵ Lien social du 16 janvier 1997, article d'Alain BENTOLILA conseiller scientifique à l'Observatoire National

3-1-4-1 La mission locale⁴⁶

En 1982, les premières missions locales à la suite du rapport de Bertrand Schwartz⁴⁷ se mettaient en place. Ce rapport préconise l'alternance à l'occasion d'itinéraires progressifs et personnalisés d'insertion qui va devenir une politique publique à part entière. Il était important pour nous au regard de la population que nous accueillons, de nous inscrire dans les dispositifs d'insertion professionnels des jeunes.

Nous avons dès 1985 passé une convention avec la mission locale⁴⁸ et P.A.I.O.⁴⁹ de Saint Etienne qui souhaitait que l'éducateur détaché de l'internat qui travaille avec les jeunes majeurs sur la structure " Appartements" soit labellisé. L'objectif de cette labellisation est double :

D'une part cela permet à l'éducateur d'intervenir à la mission locale et d'être habilité à inscrire les adolescents et jeunes majeurs de l'internat ainsi que les jeunes majeurs de la structure appartements dans les processus et dispositifs d'emplois et de formation tels que :

- Le projet TRACE⁵⁰ grâce à la délégation de compétence de l'ANPE donnée aux missions locales.
- Les contrats de QUALIFICATION afin de maintenir le niveau scolaire des jeunes voire d'augmenter les niveaux VI et V.
- Les contrats d'ORIENTATION pour une grande majorité de jeunes sans qualification ou à très bas niveau.

Leur faire passer des bilans de compétence, élaborer un projet professionnel, vérifier leurs goûts et leurs capacités, leur savoir-faire, comme "leurs carences". Nous devons essayer de répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser sur l'insertion professionnelle, les démarches à effectuer pour une accession à une formation qualifiante ou à un emploi.

- Le CFI⁵¹ qui à partir des bilans de connaissance et capacités, propose au jeune la conclusion d'un contrat qui fixe le parcours permettant l'accession à un niveau de qualification de niveau V (CAP – BEP) au travers des mesures déjà existantes (stages, formation en alternance, CES..). Ce n'est pas une mesure mais un mode d'organisation de l'ensemble des mesures

de la Lecture

⁴⁶ JP Hardy ; *Guide de l'action sociale contre les exclusions* ; la charte des missions locales insiste sur trois points : le caractère pluridisciplinaire (formation, emploi, logement, santé...) Paris Ed Dunod p237

⁴⁷ SCHWARTZ Bertrand ; *l'insertion professionnelle et sociale des jeunes* ; rapport 1981

⁴⁸ cf annexes

⁴⁹ P.A.I.O. –permanence accueil information orientation également créées par l'ordonnance du 26 mars 82.

⁵⁰ TRACE – trajectoire d'accès à l'emploi qui est un accompagnement personnalisé pendant 18 mois maximum permettant un l'accès à l'emploi durable, loi n°98-657 du 29 juillet 1998 art.5 et circulaire DGEFP/DIIJ n°98-33 du 23 octobre 1998

mises en œuvre pour les jeunes. Il repose sur un parcours individuel de formation organisé autour de sept grandes étapes que sont :

- L'accueil
- L'orientation
- Le bilan de compétence (loi du 31/12/91 et décret du 6/10/92)
- Actions de mobilisation
- Actions de pré qualification
- Qualification
- Validation de la qualification ⁵²

Les DIJEN ⁵³ visent les adolescents en échec qui conservent le statut d'élèves pour être orientés sur des filières de formation initiale de l'Education Nationale. Par exemple, les CIPPA ⁵⁴ intéressent un certain nombre de garçons et filles de l'établissement qui, pour des raisons diverses de troubles de comportement, niveau scolaire trop faible, sont sortis des filières scolaires traditionnelles, sans qualification. L'intéressant dans ce programme est le panachage entre les allers et retours dans le lieu scolaire avec la remise à niveau sur le plan théorique, des séquences en entreprise, des bilans individualisés qui permettent l'élaboration de projet professionnel et un suivi très individualisé.

D'autre part, notre connaissance du secteur social et judiciaire nous permet dans le cadre de la mission locale de répondre également à des jeunes en difficulté qui désirent s'informer sur des possibilités de placement en institution, voulant savoir comment bénéficier d'une aide à jeune majeur, ou encore souhaitant une écoute pour des problèmes plus graves et une aide dans les démarches à effectuer.

3-1-4-2 Le fond d'aide aux jeunes

La loi du 29 décembre 1989 et le décret du 296 juillet 1990 ont institué les fonds d'aide aux jeunes. Le financement de ceux –ci étant cofinancé par le ministère des Affaires sociales, et de l'intégration, le département et les communes.

La mise en place d'un accompagnement des jeunes les plus démunis à travers une aide financière ponctuelle pour résoudre une difficulté particulière (transport, accès aux soins,

⁵¹ CFI- crédit formation individualisé mis en place par la circulaire n°1676 du 29 mai 1989 et inscrite dans la loi du 4 juillet 1990 a été étendue au plus de 25 ans et la durée moyenne du parcours est de huit mois.

⁵² Guide de l'action sociale contre les exclusions JP Hardy Ed Dunod p 240,241

⁵³ DIJEN – dispositif d'insertion des jeunes de l'Education Nationale(loi d'orientation du 10 juillet 89) proposé par Lionel Jospin alors ministre de l'Education Nationale affirme la mission d'insertion du service public de l'éducation.

⁵⁴ CIPPA- cycles d'insertion professionnelle par alternance

participation frais d'hébergement, de scolarité ou de formation...) et qui entrave la logique du parcours d'insertion du jeune.

Cette aide financière étant liée au regard des ressources de la famille ou du jeune est une aide d'appoint de courte durée, dès lors que celui-ci est engagé dans une démarche d'insertion. Une réunion mensuelle du comité local d'aide aux jeunes de la vallée du Gier à laquelle nous participons, à lieu à la P.A.I.O de ST Chamond entre les différents partenaires représentant la C.A.F, L'A.D.D.S (Association Départementale pour le Développement Social) pour étudier et statuer sur les dossiers du mois. Cette instance regroupe également des représentants de la P.J.J, de l'A.S.E, de la P.A.I.O, de la D.D.A.S.S.

Lorsque nous étudions les dossiers de demandes d'aide à jeunes majeurs, il arrive régulièrement que nous retrouvions des anciens de l'Arc-en-Ciel ou des frères et sœurs d'adolescents dont nous avons la charge.

Participer à ces rencontres est aussi un moyen d'être informé des mouvements des jeunes sur les quartiers, des missions qui sont réalisées en terme de formation et d'emploi, et parfois de pouvoir répondre en terme d'accueil au niveau de l'internat pour des adolescents ou jeunes majeurs dont la priorité n'est pas la formation ou l'emploi mais bien d'avoir un lieu où ils puissent avant tout se « poser » avant de pouvoir formuler et concrétiser un projet personnel.

3-1-4-3 L'investissement avec ASL

Après les tâtonnements dans la création de notre structure appartements pour les jeunes majeurs, c'est à dire la location d'appartements disséminés entre Rive de Gier et Saint Etienne par l'intermédiaire des offices HLM ou par le biais d'agence de location, les deux formules nous ont rapidement insatisfaits.

Les déménagements et changements réguliers des jeunes orientés en appartement, les problèmes de voisinage causés quelquefois par ceux-ci, nous ont amené à rejoindre l'Association Service Logement qui officie sur Saint Etienne.

Cette association de logements sociaux répondait à notre attente ; aujourd'hui l'organisation interne d' A.S.L⁵⁵ s'est précisée et comporte trois grands secteurs que sont :

- La production de logements
- La gestion locative adaptée qui consiste à faire le point sur le logement lui-même tant sur les aspects techniques que sur l'environnement (voisinage...) ; c'est également l'occasion de

⁵⁵ ASL Association Service Logement

redéfinir les droits et les devoirs du locataire vis à vis du contrat de location et aussi le moyen de maintenir un lien « social » avec les autres locataires.

- La médiation et l'accompagnement social.

Pour nous, c'est un plus dans le suivi des jeunes, et un soutien certain que nous ne trouvions pas auparavant avec les agences classiques.

Aujourd'hui notre participation ⁵⁶ au bureau du conseil d'administration d'A.S.L avec des partenaires comme la sauvegarde de l'enfance de la Loire, l'ANEF, et bien d'autres nous permet de travailler en réseau et de poursuivre nos actions envers les jeunes qu'ils soient issus de l'internat, qu'ils viennent de l'extérieur pour intégrer la structure appartements.

3-1-5 L 'évaluation de nos actions comme exigence déontologique de notre pratique professionnelle.

C'est la loi dite particulière de 86 qui a introduit cette exigence dans la loi d'orientation sur les institutions dans la loi de 1975. On y lit clairement que l'habilitation devra préciser obligatoirement : « les objectifs poursuivis et les moyens mis en œuvre » et que s'ils ne sont pas précisés dans l'habilitation, une convention devra indiquer « les critères d'évaluation des actions conduites ».

- 'L'évaluation interne'', une obligation pour progresser

C'est un élément incontournable de notre travail qui doit permettre de renforcer la capacité d'évolution des membres de l'équipe éducative et scolaire dans leur travail au quotidien auprès des enfants et des adolescents.

Ce n'est pas seulement élaborer des compte rendus de réunions, comptes rendus de synthèses, de bilans pour que l'on croit que l'évaluation est de fait instaurée.

Elle passe aussi par une instance plus formelle telles l'analyse de la pratique éducative avec jusqu'à présent deux psychanalystes extérieurs, soit 2 heures tous les 15 jours pour chaque groupe.

Cette analyse de la pratique permet aux éducateurs de venir parler de situations rencontrées sur leur lieu de travail et ainsi porter un regard renouvelé sur les situations vécues.

Elle permet pour chacun de prendre du recul par rapport à sa pratique, de s'enrichir de l'expérience de l'autre.

Enfin, nourrir sa réflexion, nommer ses interrogations, ses difficultés et dans ce cadre approprié mettre à jour ses ressources.

⁵⁶ Un administrateur de l'Arc en Ciel et l'éducateur de la structure appartement sont au conseil d'administration,

On sait qu'on ne peut évaluer que ce qui est évaluable, c'est à dire :

- L'évaluation des besoins
- L'évaluation des moyens
- L'évaluation des actions entreprises

Comme l'écrit Jean René Loubat⁵⁷ « ...c'est la garantie que l'on doit aux bénéficiaires de s'engager à aller dans le sens déclaré, même si l'on ne pourra assurer la satisfaction de toutes leurs attentes ; cette évaluation est donc fonction de l'engagement pris, du projet et du service annoncé... et doit être convertie en objectifs définis et en cursus d'action. », mais nous savons aussi qu'il n'existe pas de recettes miracles, que nous manquons de formation ainsi que des connaissances techniques dans ce domaine.

La difficulté est réelle dans l'établissement du fait que l'équipe éducative est davantage dans une position attentiste vis à vis de la direction sur les thèmes à aborder, qu'actrice de son propre sujet. Comme exemple, la réunion mensuelle de l'équipe éducative qui est composée de l'équipe de direction, de l'ensemble des éducateurs des quatre groupes, de la psychologue, du médecin psychiatre.

- Une première partie davantage organisationnelle, où sont traitées les questions courantes de fonctionnement.

Les différents points abordés autour du quotidien portent autant sur le respect et l'entretien des véhicules de service, que des « ratés » dans les accompagnements des jeunes chez le médecin ou chez l'orthophoniste. Sont abordés les problèmes de dégradation du matériel, de l'organisation des horaires des éducateurs pendant les vacances scolaires ...les sujets ne manquent pas et certains reviennent de manière récurrente.

C'est une réunion de mise au point sur le plan organisationnel, et on se rend compte de la divergence de certaines positions, même au sein d'une équipe qui travaille sur le même groupe et ces divergences montrent toute la difficulté que peuvent rencontrer certains éducateurs pour maintenir une cohérence dans leur façon de travailler.

L'évaluation passe par cette prise de conscience de nos différences, l'acceptation de nous remettre en question, de travailler chacun dans le même sens pour les mêmes objectifs.

⁵⁷ LOUBAT JR ; *élaborer son projet d'établissement social et médico-social* ; Paris, Ed Dunod, p186

Je ramène souvent des exemples concrets où les éducateurs sont en difficulté parce que les choses ne sont pas parlées, que les uns fonctionnent d'une manière complètement individualiste par rapport à leurs collègues et que les enfants utilisent très bien cette « différence » à leur avantage, de ce fait favorisent les incohérences.

Comme autre exemple, si au moment du réveil des enfants le matin, l'éducateur de service après avoir parcouru rapidement le cahier de liaison pour prendre les informations de la veille, reste présent dans la cuisine et prépare avec eux leur petit déjeuner, s'il est attentif (pour les plus jeunes) dans leur habillage et leur toilette, la préparation des cartables etc, il va assurer un lever correct et préparer un départ pour l'école dans de bonnes conditions.

L'éducateur qui, en arrivant se contente d'appeler tout le monde, reste dans son bureau à lire le cahier ou à faire d'autres choses sous prétexte que les jeunes doivent être autonomes, celui-ci risque fort d'avoir rapidement un lever plus difficile à gérer.

Comme l'écrit D. Roquefort⁵⁸, « ...la présence éducative fait acte si elle implique l'exigence d'une demande, quelqu'en soit l'occasion y compris la plus anodine ou la plus triviale. Cette pratique n'a rien à voir avec la juxtaposition d'un ensemble de tâches assurant la continuité de la prise en charge. »

Elle est d'un autre ordre ce qui en fait sa valeur unique : *« être le lieu, l'instance où se garantit que tout besoin trouve à s'énoncer en une demande. »*

L'éducateur est celui qui accompagne, qui soutient. Il ne fait pas à la place de ...il fait avec, encourage dans la demande, et je pense aussi que les enfants et adolescents ne retiennent pas ce que l'on dit, mais ce que l'on fait.

- La seconde partie (après la pause) se veut durant une heure et demie être un temps de réflexion sur la pédagogie développée dans l'institution.

De "l'équipe" au travail d'équipe, espace d'échange social, il existe une dichotomie entre le discours et les actes qui montre l'extrême difficulté de traduire concrètement dans notre pratique ce que nous défendons dans nos théories et je reste insatisfait car la qualité de ce temps de travail permet aux gens de s'exprimer mais a du mal à s'inscrire dans une dynamique d'application - d'implication - de notre pratique éducative.

La difficulté d'avoir des échanges construits était difficile de par le nombre importants de personnes en présence (si tout le monde est présent on arrive à 21 personnes), aussi avons nous mis en place lors des deux dernières réunions trois groupes de réflexion ou chacun

d'entre eux (cela représente sept personnes par groupes) travaille pendant une heure autour de thèmes qui ont été définis auparavant.

Les thèmes étaient :

1^{er} groupe : les critères d'admission, quelles sont nos limites ?

2^{ème} groupe : quels repères apportent-on aux enfants, comment travaillons nous en internat, difficulté à faire passer nos convictions ?

3^{ème} groupe : quelles réflexions avons-nous sur le projet d'établissement, prise en compte de la pensée de chacun ?

Un rapporteur de chaque groupe va ensuite pendant dix minutes faire un compte rendu du thème permettant ensuite de dégager les points importants qu'il sera souhaitable de développer davantage par la suite.

Lors de ces deux dernières réunions d'équipe, j'ai retrouvé dans les trois thèmes les mêmes préoccupations de l'ensemble des éducateurs, à savoir :

- Qui sommes nous pour accueillir qui ?
- Quelle est notre conception du travail en internat ?

L'évaluation répond à un objectif global et individuel, qui donne du sens au travail de chacun, qui permet aux équipes de comprendre ce qu'elles font et pourquoi elles le font.

La nécessité d'évaluation interne est bien d'avoir une «relecture» sur notre travail pour en apprécier les effets ; il reste que l'ensemble de l'équipe éducative doit être convaincue de cette nécessité comme une exigence déontologique⁵⁹ relevant de l'éthique professionnelle⁶⁰.

⁵⁸ ROQUEFORT D ; *le rôle de l'éducateur ; (éducations et psychanalyse)*, Condé-sur-Noireau, Ed Lharmattan 1998, p97

⁵⁹ Dictionnaire critique d'action sociale (...La déontologie relève à la fois de la morale et de l'éthique quotidienne liées à l'exercice d'une profession...) p 120.

⁶⁰ Op cit p 155 Agir selon l'éthique de responsabilité, c'est évaluer les conséquences probables de l'action selon plusieurs choix possibles, c'est donc tenir compte de l'efficacité à atteindre selon une analyse lucide, une sagesse pratique.

CHAPITRE 2

Pour faire évoluer notre intervention d'aide à l'utilisateur.

Nous ne pouvons concevoir notre travail comme une pratique solitaire, même si celle-ci part de l'endroit précis qu'est l'établissement, notre présence est indispensable dans la nécessaire concertation entre les différents intervenants et les institutions qui nous financent, faire remonter l'ensemble des problèmes rencontrés, leurs effets et donc leurs conséquences.

3-2 Le partenariat et le travail en réseau, outils indispensables

De ma place de directeur d'établissement, il me paraît important d'investir le système Associatif au sens large du terme qui consiste aujourd'hui à travers l'U.D.A.M.S.S⁶¹, et au plan régional en tant que délégué sectoriel de l'U.R.I.O.P.S.S.⁶² d'élargir la réflexion, rechercher la communication, la complémentarité, afin de favoriser une dynamique d'organisation collective, d'implication dans des dispositifs nouveaux qui peuvent en découler. Des rencontres trimestrielles avec les délégués sectoriels des différents départements de la région Rhône Alpes permettent de faire le point et de se tenir informés de l'évolution qui concerne les secteurs enfance et inadaptations sociales.

Par rapport à l'U.D.A.M.S.S, et les secteurs qui nous sont occupent, c'est à dire "enfance famille et inadaptations sociales" une réunion mensuelle des directeurs des différentes maisons d'enfants à caractère social du département favorisent ce travail partenarial.

Nous abordons des problèmes d'actualité, comme les 35 heures avec l'attente des agréments de nos accords d'établissements. Il est bien sûr question de parler des heures d'équivalence, des budgets prévisionnels, de l'accueil d'urgence, de la difficulté de recrutement de personnels diplômés, de nos relations avec la D.P.S et la D.P.J.J et bien entendu tous les sujets dont tout le monde est confronté, notamment la mise en place et le suivi du schéma départemental.

S'il apparaît opportun qu'un sujet soit porté à la connaissance des politiques et pour que l'impact soit suffisamment fort, nos réflexions, comme nos revendications sont portées à la connaissance du conseil d'administration de l'U.D.A.M.S.S qui se charge de faire savoir au Conseil Général les préoccupations majeures des Associations.

⁶¹ UDAMSS Union Départementale des Associations Médico-Sociales Sanitaires et Sociales qui regroupe aujourd'hui dans le département, les secteurs enfance famille, personnes âgées, inadaptation sociale, soins santé, handicaps regroupe 51 associations dont 19 dans le collège inadaptations sociales et enfance familles, et 11 dans le collège Handicaps se veut être une force de proposition face aux politiques.

⁶² URIOPSS Union Régionale Inter Fédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Ce travail d'échanges nous a amené depuis 1998 à établir entre autre un document collectif où nous recensons et mettons en commun plus particulièrement les admissions dans nos établissements afin d'étudier et de comparer d'une année sur l'autre les mouvements des enfants et adolescents dans notre secteur.

Ce document précise :

- Les admissions réalisées dans l'année par établissement
- L'origine géographique
- L'origine de la demande (AEMO, juges, FAU, autres établissements, DPS...)
- Le sexe et l'âge
- La nature de la décision (art 375, ord.45, décret 75, garde DPS)
- Le protocole d'admission, la durée du séjour
- Les entrées et sorties mois par mois
- Le nombre d'accueil d'urgence, les refus, les motifs..

Ces chiffres sont très importants car ils reposent sur des facteurs réels et permettent d'avoir un regard et une position qui vont être affirmés non pas sur des hypothèses mais sur des éléments de réalité.

Lorsque dans nos statistiques, nous retrouvons un certain nombre d'adolescents qui ont « écumé » - et le terme n'est pas un euphémisme – les différentes MECS du département cela ne peut que nous interroger dans nos pratiques ou tout au moins sur le problème des « incasables » ou encore appelé les « cas lourds ».

3-2-1 La place de la maison d'enfants dans le territoire

L'Arc-en-Ciel comme la majorité des M.E.C.S occupe une place reconnue au sein du secteur associatif comme auprès des organismes de contrôle du département.

Comme directeur, j'ai pu me rendre compte au travers des différentes réunions entre responsables d'établissements, des bruits et rumeurs qui se véhiculent par les différents travailleurs sociaux, notamment ceux et celles qui interviennent dans le cadre des A.E.M.O et qui recherchent des placements en établissements. L'importance qu'il y a à être vigilant sur les discours ou les interprétations qui circulent car rapidement une réputation de maison soit disant en difficulté est faite, où les travailleurs sociaux vont dire par exemple: « en ce moment il ne faut pas placer à tel endroit parce que ça bouge !.. »

Je suis partisan de l'échange.

Pendant des années L'Arc-en-Ciel a souffert d'une mauvaise image de marque par la population qu'elle accueillait, et les problèmes qui s'en suivaient.

« Au village, sans prétention, j'ai mauvaise réputation... » comme le chantait Georges Brassens.

Il faut du temps pour que les professionnels aient un autre regard, une autre pensée sur ce qui se vit dans une M.E.C.S, et il en faut très peu pour que l'histoire rattrape le présent.

Continuer à faire savoir qui nous sommes, quel projet institutionnel nous développons pour quels projets individuels, comment nous travaillons avec les différents acteurs sociaux, comment nous parlons nos difficultés, font partie d'un travail relationnel important.

Aborder l'ensemble de ces points permet aux professionnels non pas de projeter des idées reçues ou leurs propres fantasmes, mais d'être en parfaite connaissance du fonctionnement de l'établissement, que le placement se réalise ou pas.

Rien n'est jamais acquis, et la maison d'enfants est sur le territoire ce que nous voulons qu'elle soit. C'est notre outil de travail, c'est nous qui le valorisons ou qui le dévalorisons à travers notre pratique professionnelle.

Il reste les habitudes, les petites « méfiances » à l'égard du collègue, l'Histoire qui lie et délie.

A l'occasion des réunions d'équipe éducative, réunion générale du personnel ou dans des discussions informelles, nous abordons souvent cette question de l'identité de l'établissement et de la représentation que les gens en ont.

Lorsqu'un éducateur, arrive en retard à une audience, ou qu'un rapport de comportement arrive tardivement sur le bureau du juge des enfants, ce n'est pas seulement l'éducateur qui porte le préjudice de ce retard, l'établissement par ricochet en subit également le contrecoup.

Chaque fois qu'un dysfonctionnement est créé par un professionnel de l'établissement c'est davantage l'établissement que la personne qui est égratigné.

La rigueur professionnelle, quelle que soit la tâche à accomplir, renvoie aux enfants que l'adulte est une personne sur laquelle ils peuvent s'appuyer. Il convient de rappeler que les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociales et professionnelles, cumulent souvent des handicaps tels que des niveaux de formation faible, problèmes personnels, familiaux etc. Notre action pour les aider à s'insérer exige la mobilisation de compétences susceptibles d'intervenir dans des domaines variés à l'intérieur de notre champ éducatif

Il reste toujours à faire dans de nombreux domaines, en tout état de cause, il est bien de mon rôle de directeur de faire savoir aux salariés ce qu'il en est afin que s'il y a lieu, nous puissions nous donner les moyens de réagir, comme il est de mon devoir de sanctionner une faute professionnelle si cela est justifié.

3-2-2 Le schéma départemental et son évolution dictée par les besoins exponentiels.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le nombre de signalements n'a cessé d'augmenter sur les six dernières années. (Chiffres officiels).

Statistiques départementales concernant l'enfance en danger

| | | | | | |
|------------------------|------|------|------|------|------|
| ANNEES | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 |
| NOMBRE DE SIGNALEMENTS | 1038 | 1059 | 1110 | 1379 | 1409 |

Une meilleure opérationnalité dans le signalement des enfants en danger et dans le système de centralisation des signalements entre 96 et 97 a permis d'obtenir en 98 des données plus justes.

On observe entre 96 et 97 une augmentation du nombre de signalements de 2.1 %

Types de signalement

| | NOMBRE | Pourcentages |
|--------------------------------|--------|--------------|
| Enfants en risque | 1154 | 81.91 |
| Enfants maltraités | 250 | 17.74 |
| Non renseigné | 5 | 0.35 |
| Total enfants en danger | 1409 | 100 |

Sur l'ensemble du département (chiffres du Conseil Général), on constate une augmentation des enfants signalés en risque de 13.4 % entre 97 et 98.

On constate également une forte augmentation des enfants signalés pour maltraitance, passant de 13 % à 18 % entre 1997 et 98.

Les situations à risque sont majoritairement dues aux conditions dans lesquelles la santé psychologique de l'enfant ou de l'adolescent est menacé, ainsi que des situations où l'on fait état d'un défaut d'entretien, la primauté des carences éducatives, affectives et matérielles des familles.

L'environnement familial étant la principale source de risque (72 %) en progression de 8 % par rapport à 1997.

Les situations de maltraitance laissent apparaître une très forte progression des négligences lourdes qui ont été multipliées par trois entre 97 et 98. La cruauté mentale a aussi progressé (+28.5 %) tandis que parallèlement les signalements pour abus sexuels ont diminué de 19 %. Les violences restent majoritairement le fait des parents.⁶³

La prise en compte de la dimension politique est indubitable; notre intervention d'aide à ce public en difficulté engage à repenser notre travail éducatif et social comme un générateur de liens sociaux.

Le schéma départemental en faveur de l'enfance recouvre un vaste champ au delà du dispositif d'hébergement des mineurs et jeunes majeurs qui nous sont confiés.

C'est un acte important pour notre secteur, il nous permet de nous situer et de nous concerter entre partenaires ; il est de fait que le schéma trouve dans le concret son application pour les intérêts des usagers.

Sa réussite est basée sur le savoir-faire et la méthodologie, le dialogue et la participation des différents acteurs et en tant que directeur, garant du projet d'établissement, je me sens directement impliqué dans le suivi du schéma départemental pour l'amélioration de nos interventions sociales à l'égard des jeunes accueillis pour :

- Permettre une souplesse des établissements, ainsi qu'une palette diversifiée de l'accueil (alternative entre l'institution et le maintien au domicile parental) .
- Le travail en partenariat entre le secteur Associatif et Institutionnel.
- La volonté d'évaluation des objectifs fixés lors de l'élaboration du schéma, par le biais d'un bilan annuel lors de réunions du comité de pilotage.
- Une démarche centrée sur la qualité de la prise en charge.
- L'appui médical indispensable et le développement du partenariat avec les services de pédopsychiatrie.

⁶³ Etude réalisée par la Direction de la Protection Sociale, Sous Direction de l'Enfance en avril 2000 sur les signalements dans le département de la Loire.

3-2-3 Avec la rénovation attendue de la loi de 75 ⁶⁴

Démarrée depuis plusieurs années, la réforme de la loi 75-535 arrive à son terme. Garantira-t-elle au secteur social et médico-social des moyens à la mesure de ses missions ?

La réforme devrait prendre en compte la réalité du secteur en intégrant l'évolution de ses pratiques permettant d'appréhender la personne en situation de fragilité dans sa globalité, par des projets personnalisés en institution ou hors institution.

- Face à une demande sans cesse croissante
- Avec la participation des départements
- Pour une qualité de vie de l'utilisateur qui prend une place centrale et prédominante.

⁶⁴ Extrait du projet de loi rénovant l'action sociale et médico-sociale sur site internet social.gouv.fr

Les quatre principales orientations sont :

□ l'orientation n°1

« Affirmer et promouvoir les droits fondamentaux des bénéficiaires et de leur entourage et en précisant certaines modalités d'exercice de ces droits par :

- La charte de la personne accueillie

- Règlement intérieur

- Document individualisé garantissant l'adaptation de la prise en charge

- Projet d'établissement fondé sur un projet de vie...

- Participation à des conseils d'établissement désormais appelés conseils de la vie sociale ».

Ces obligations confirment ce que l'on nomme aujourd'hui la démarche qualité qui tourne autour de la notion de projet et d'évaluation et constitue l'engagement fondamental de l'accompagnement que nous devons avoir.

□ L'orientation n°2

« Elargir les missions et diversifier les interventions des établissements et des services en donnant une existence reconnue aux prises en charge diverses, avec ou sans hébergement, à titre permanent ou temporaire, en internat, semi-internat, externat ».

Ce texte nous conforte dans l'obligation de travailler en réseau avec les familles d'accueil, les gîtes, les "séjours de rupture à la ferme", les autres M.E.C.S et de développer les actions d'insertion par l'économique.

□ L'orientation n°3

« Améliorer les procédures techniques de pilotage du dispositif. »

Le schéma départemental et sa révision tous les cinq ans est à mon sens une garantie qui permet de mieux définir les besoins à satisfaire et les perspectives de développement pour y répondre à condition qu'il soit opposable ce qui n'est pas le cas actuellement et que l'équilibre dans la loi des critères de besoins et de moyens demeure équitable tant pour les usagers que pour nous gestionnaires.

□ L'orientation n°4

« Créer une réelle coordination des décideurs, des acteurs en instaurant des procédures formalisées de concertation et de partenariat.»

L'enjeu est de développer des complémentarités entre établissements, de garantir la continuité des prises en charge lors d'un transfert d'établissement à un autre.

3-2-4 La réduction du temps de travail ou l'obligation de repenser notre fonctionnement

La loi du 13 juin 1998 sur la réduction du temps de travail n'a pas été, et n'est toujours pas quelque chose de simple à mettre en place dans notre secteur, soumis à agrément avec la loi de 75.

En ce qui nous concerne, nous avons démarré le processus avec l'aide d'un cabinet conseil dès le mois d'avril 1999 pour arriver à déposer un accord d'entreprise le 21 décembre 1999 dans lequel nous évaluons à 8.5 % les nécessités d'embauches.

Les réunions qui ont eu lieu entre les différents services, la mise en œuvre des groupes de travail pour la déconstruction du fonctionnement en place, la dissection des tâches, et la reconstruction, ont déstabilisé certains salariés qui déjà s'imaginaient dans l'impossibilité de pouvoir exercer leur travail avec une réduction de leur temps, d'autres tout à fait satisfaits de réduire leur temps de travail dans la mesure où ils n'y avait pas de perte de salaire (si ce n'est le gel du GVT sur une période de 9 mois qui n'était pas très apprécié).

Cette période a été génératrice d'excitation mais aussi de fatalisme, de projections individuelles parfois hors réalité. Malgré l'avis favorable du Conseil Général de la Loire, le refus de la CNA en date du 24 juillet 2000 (déséquilibre financier et pourcentage d'embauche trop élevé) de notre accord d'entreprise nous a amené à émettre un recours gracieux dès la rentrée de septembre.

Dans cet accord la création d'embauches se situaient à trois niveaux :

- 1.5 ETP de surveillant de nuit pour le foyer de Saint Etienne
- 0.5 ETP d'agent administratif pour l'internat
- 0.5 ETP d'agent de service généraux pour l'internat
- 1 ETP de surveillant de nuit pour l'internat

Nous n'avons pas souhaité de postes éducatifs en terme de stratégie. L'équipe éducative souhaitait en priorité ne plus effectuer de nuits ; il était donc préférable de compléter les postes de surveillants de nuit à l'internat, et de les créer au foyer de St Etienne car avec la réduction du temps de travail, il sera difficile dans le cadre horaire imparti de maintenir autant de présence éducative la journée si nous n'avons pas ces postes de surveillants.

Nous sommes passés effectivement aux 35 heures à compter du 1^{er} juillet 2000. Il reste encore un certain nombre de problèmes non résolus à ce jour ; il a fallu réduire et réaménager

l'organisation des services. Il est bien évident que les difficultés de fonctionnement sont plus importantes en ce qui concerne les groupes de l'internat et celui du foyer à contrario de la structure appartements.

- Moins de temps de présence auprès des enfants et adolescents.
- Moins de temps à disposition pour les réunions de synthèses..
- Moins de temps pour les groupes d'analyse de la pratique.
- Disparition du temps de « permanence » que nous avons mis en place pour répondre à des problèmes ponctuels.
- Remise en cause des camps d'été qui ne peuvent plus être organisés sur les mêmes bases.

Par contre cela implique :

- Plus de rigueur dans les passages d'informations dans la mesure où les éducateurs ont moins de temps ensemble.
- Davantage de cohérence, et de solidarité collective dans le quotidien.
- Maintenir une organisation qui respecte autant que faire se peut, les doublures pour les soirées.
- Maintenir un roulement de week-ends équilibré tant pour les enfants qui restent que pour les éducateurs qui travaillent.

Repenser le fonctionnement veut dire repenser notre manière d'agir auprès des jeunes.

Nous ne sommes qu'au début des 35 heures, il va nous falloir du temps pour que tous les éléments liés à cette loi s'assemblent de la manière la plus harmonieuse qui soit ; en attendant nous sommes obligés de faire avec ou plutôt sans les postes demandés, ce qui complique un peu plus notre mission.

3-2-5 Les perspectives de développement des actions à mener et de notre participation à celles-ci.

Dans l'élaboration du schéma départemental, lors de la première réunion du comité de pilotage, un certain nombre de pistes de travail ont été élaborées :

- Mettre en place un centre de placement immédiat, relatif à l'accueil et l'orientation des jeunes en difficulté.
- Favoriser le dispositif des familles d'accueil, et réflexion autour de certains thèmes tels les rapports hiérarchiques entre les familles et les travailleurs sociaux.
- Sur un dispositif concernant les enfants victimes d'abus sexuels (prévoir une prise en charge adaptée).

- Sur le suivi des enfants qui sont « sortis » du dispositif de droit commun de prise en charge.
- Sur la problématique de la prise en charge des adolescents en grande difficulté (trouver des solutions satisfaisantes).
- Sur la proximité géographique de la solution proposée à l'enfant (réflexion concernant les placements hors département).
- Sur l'évaluation de notre travail effectué auprès des enfants et de manière plus précise du parcours de celui-ci (évaluation psychologique, parcours scolaire).

De ces différentes pistes de réflexion énoncées lors du comité de pilotage, il est proposé dans l'élaboration du schéma départemental de l'hébergement six groupes de travail à partir de thèmes précis que sont :

- L'accueil d'urgence

Approfondissons les thèmes soulevés autour de ce point précis et recensons les besoins et les actions à mettre en œuvre

- Le placement familial

A partir des besoins de l'enfant, quelles sont les normes qualitatives du placement familial et quels moyens pouvons nous mettre en œuvre en regard des besoins, en terme de placement familial orchestré par nos différents établissements ?

- Nouvelles formes d'accueil qui permettront de développer de nouveaux outils.

C'est la souplesse dans certains placements et la coordination de nos actions avec les différents partenaires qui permettront ce développement.

- Actualisation des besoins d'accueil

Recensons les expériences existantes et imaginons les nouvelles formes de prise en charge en lien avec le milieu ouvert et l'insertion et à partir du schéma départemental de 1995, mesurons les évolutions actuelles au regard de la pertinence des projets individuels par rapport aux enjeux du placement.

- Les enfants qui relèvent d'une prise en charge spécifique.

Un petit nombre d'enfants et d'adolescents nous mettent en difficulté même si nous avons pu donner parfois des réponses ponctuelles ; repérons et analysons ces réponses pour ouvrir sur de nouvelles modalités de prise en charge.

- Les relais à développer pour les jeunes majeurs.

Ayons une plus grande connaissance des dispositifs existants et développons et réfléchissons sur les fins de placements.

Nous ne pourrons jamais répondre à tous les besoins, mais aujourd'hui L'Arc-en-Ciel comme la plupart des Associations est à la croisée des chemins. Le secteur associatif dans lequel nous sommes inscrits doit rester une force de propositions au service d'un bien commun.

Notre présence est importante, elle signifie notre volonté d'être un acteur participant à la volonté commune de faire évoluer l'action sociale en faveur de l'enfance et l'adolescence.

En ce qui concerne l'établissement, mon travail de directeur est de faire en sorte de continuer à concevoir l'hébergement en internat non pas comme un cadre intangible, mais comme un outil modulable qui nous permet de décliner nos prestations éducatives et pédagogiques en terme de protection de l'enfance et de l'adolescence. Poursuivre l'ouverture de l'établissement sur des pratiques innovantes articulées sur une nouvelle conception du placement, de la séparation parents / enfants, c'est à dire que nous devons travailler davantage comme étant en suppléance de la famille et non plus en substitution de celle-ci.

Maintenir une démarche, voire une stratégie de communication, d'information, qui place l'établissement dans une politique de relation permanente avec les usagers, avec leurs familles, avec les travailleurs sociaux partenaires et les organismes de contrôle ainsi que les instances politiques du département.

Cela nous obligera toujours à des conséquences majeures sur notre professionnalisme et sur notre pratique, car de fait, nous serons interpellés sur nos compétences et notre rigueur, mais n'est ce pas cette reconnaissance là que nous revendiquons sans cesse en tant qu'acteurs de l'action sociale ?

CONCLUSION

Prendre en compte ce que l'environnement peut attendre de notre établissement en tant que service éducatif et social.

Rechercher les meilleures approches et techniques pour appréhender les besoins du moment et ainsi formuler les réponses les plus adaptées pour une population bien précise qu'est l'enfance et l'adolescence en difficulté.

La décentralisation à son origine était de générer par la territorialisation des réponses, l'optimisation de celles-ci ; la mise en synergie des actions engagées par tous les acteurs locaux à travers le schéma départemental oblige aujourd'hui l'Arc-en-Ciel comme la majorité des maisons d'enfants à caractère social, à penser son avenir en terme de projet institutionnel, d'investissements, de développement de partenariat, de prise en compte de l'évolution des besoins et des réponses à apporter :

- En valorisant la diversification de l'offre,
- En reconnaissant avec la réforme de la loi de 75, la place et le droit des usagers,
- En inscrivant de façon encore plus explicite la démarche qualité, l'évaluation, la lisibilité de nos projets ...
- En gardant notre spécificité.

Les influences économiques et politiques sont importantes et la légitimité de l'établissement repose sur notre capacité à démontrer notre place et notre rôle dans les secteurs qui nous sont propres face à une population présentant des problématiques de plus en plus hétérogènes.

Le placement en établissement, d'enfants et d'adolescents dont les parcours ont été émaillés de ruptures, est le résultat pour la majorité d'entre eux, d'échecs successifs, d'une dégradation de leur comportement dans le système familial, scolaire et social, ou de mesures éducatives insuffisantes,

Nous nous inscrivons dans une logique de dispositifs, qui exigent du temps et de la coordination, car ceux-ci se complexifient chaque année. Il n'en demeure pas moins que c'est bien à partir de l'articulation entre les différents partenaires qui nous permettra de faire face à cette multitude de situations.

Le placement n'est pas une fin en soi, il est un des moyens pour venir en aide à une population d'enfants et d'adolescents carencés, de remettre en lien des systèmes familiaux fragilisés, de permettre une reprise de scolarité ou de formation préprofessionnelle, de resocialiser des usagers en perte de repères.

La réalité de la fonction de directeur dans cet établissement m'amène davantage à traiter des problèmes administratifs et de gestion de plus en plus complexes et contraignant, à être

moins en prise avec l'éducatif ; aussi cela implique que je ne reste pas figé uniquement dans des attitudes de gestionnaire. Comme le souligne P. Lefèvre⁶⁵, « ...le directeur est un communicateur et cela implique autant à communiquer des idées, des projets qu'à faire communiquer des structures et des personnes, informer et diffuser des savoir-faire, maintenir des équilibres institutionnels, structurels et humains. »

Ce qui est en jeu concerne l'avenir des jeunes qui nous sont confiés. Quels savoir-faire, quelles réflexions, quelle souplesse dans le placement, créativité dans la prise en charge, et d'innovation dans les projets peut-on promouvoir afin de répondre un tant soit peu à leurs problèmes ?

Il y a certainement une multitude de réponses, néanmoins, je dégagerai trois grands axes qui me semblent prépondérants pour l'avenir :

- Poursuivre le travail de lien et de réseau avec un partenariat fort et cohérent pour diversifier l'offre de service.
- Etre à l'écoute des changements de notre société afin de pouvoir anticiper nos actions pour proposer des réponses souples, adaptables et évolutives.
- Proposer à l'équipe des projets mobilisateurs qui s'inscrivent dans cette dimension sociale.

La nécessité de traiter des difficultés individuelles, de l'insertion sociale, de l'orientation professionnelle, de mener des actions collectives à partir de la maison d'enfants dans le cadre des politiques globales suppose également, des personnels soucieux du devenir de ces enfants et adolescents.

J'ai voulu à travers ce travail d'écriture, concrétiser d'une certaine manière ce sentiment ancré que nous devons changer dans nos pratiques de prise en charge et d'accompagnement des jeunes en internat ; nous avons à faire à une multiplicité de cultures individuelles auxquelles nous ne pouvons donner une réponse uniforme, nous devons accepter chacune de ces cultures et inventer des dispositifs qui permettent le respect de chacun en même temps que celui-ci fait son apprentissage dans notre société.

⁶⁵ LEFEVRE P ; *Guide de la fonction directeur d'établissement social et médico-social* ; p 267, Paris, Ed Dunod 1999

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

ALLAFORT Michel- ''réduire aujourd'hui...et demain ?'', université Lyon II, C.R.E.A.I Rhône Alpes, Lyon, 1983.

BERGER Maurice- ''l'enfant et la souffrance de la séparation'' divorce, adoption, placement, Paris, éd Dunod 1997.

CASTEL Robert- ''les métamorphoses de la question sociale'', Mesnil-sur-l'Estrée, éd folio, essai 1999.

DOLTO Françoise- ''la cause des adolescents'', Paris, éd Robert Laffont 1998.

FUSTIER Paul- ''les corridors du quotidien'', la relation d'accompagnement dans les établissements spécialisés pour enfants, Lyon, presses universitaires de Lyon 1993.

GIBELLO Bernard- ''l'enfant à l'intelligence troublée'', le centurion, éd Paidos / le centurion 1986

GOFFMAN Erwin- ''stigmaté'', les usages sociaux des handicaps, Lonrai, éd de Minuit 1996.

HARDY Jean Pierre- ''guide de l'action sociale contre les exclusions'', champ et définition, concepts et enjeux, outils et dispositifs, Paris, éd Dunod 1999.

KAËS René- ''crise, rupture et dépassement'', collection inconscient et culture, éd Dunod 1979

LANI Martine- ''enfants déchirés, enfants déchirants'', Tournai, éd universitaires 1983.

LAPAUW Régis-''les enjeux de la direction des institutions sociales, travail social d'aujourd'hui'', Albi, éd Erès 1983.

LEFEVRE Patrick- ''guide de la fonction d'établissement social et médico-social'', responsabilité et compétences, environnement et projet, stratégies et outils, Paris, éd Dunod 1999.

LEMAY Michel- ''j'ai mal à ma mère'', approche thérapeutique du carencé relationnel, Biarritz, éd Fleurus 1979.

LOUBAT Jean René- ''élaborer son projet d'établissement social et médico-social'', contexte, méthodes, outils, Paris, éd Dunod 1997.

MINOU Azoulai- ''de père en père'', Paris, éd A.M Métallé 1988.

ROQUEFORT Daniel- ''le rôle de l'éducateur'', éducation et psychanalyse, Condé-sur-Noireau, éd Lharmattan 1998.

OUVRAGES COLLECTIFS ET / OU ADMINISTRATIFS

DECONSTRUIRE LE SOCIAL : Séminaire dirigé par Saul Karsz avec Christian Bachmann, Marc Launay, Pascal Martin, Robert Castel, éd Lharmattan 1993

DICTIONNAIRE CRITIQUE D'ACTION SOCIALE : collection Travail Social, sous la direction de Jean Yves Barreyre, Brigitte Bouquet, André Chantreau, Pierre Lassus, éd Bayard 1997.

LA PROTECTION SOCIALE : (les notices) ''la documentation française'', éd mise à jour 1997.

LES CAHIERS DE L'ACTIF : ''la citoyenneté à l'épreuve de l'exclusion'', n°272 / 273, le projet en quête de sens.

L'INTERVENTION SOCIALE D'AIDE A LA PERSONNE : rapport du Conseil Supérieur du Travail Social, politiques et interventions sociales, Rennes, éd ENSP 1998.

L'INSERTION DES ADOLESCENTS EN DIFFICULTE : ''rapport d'évaluation'', la Documentation Française, Comité Interministériel de l'évaluation des politiques publiques, Commissariat Général du Plan, Nancy 1993.

ANNEXES

- **Association Arc en Ciel**
 - Internat
 - Foyer scolaire
 - Structure Appartements
-
- **Organisation de la structure internat**

Organigramme

**ASSOCIATION ARC EN CIEL
GENILAC 42 800**

INTERNAT et EXTERNAT

Elle gère :

Un internat situé à Génilac.

*Capacité d'accueil de 40 jeunes,
âgés de 6 à 18 ans, répartis dans 4
groupes mixtes, en fonction des âges
et des projets individuels
(scolaires, pré professionnels ou
professionnels).*

*Une structure scolaire en externat
pour 8 jeunes âgés de 6 à 16 ans,
bénéficiant de la scolarité interne, et
de la formation pré professionnelle
offerte à partir de l'internat.*

FOYER SCOLAIRE

*Un foyer scolaire situé à St Etienne,
Capacité d'accueil 12 adolescents
âgés de 13 à 18 ans et plus,
scolarisés dans les collèges et
lycée de St Etienne*

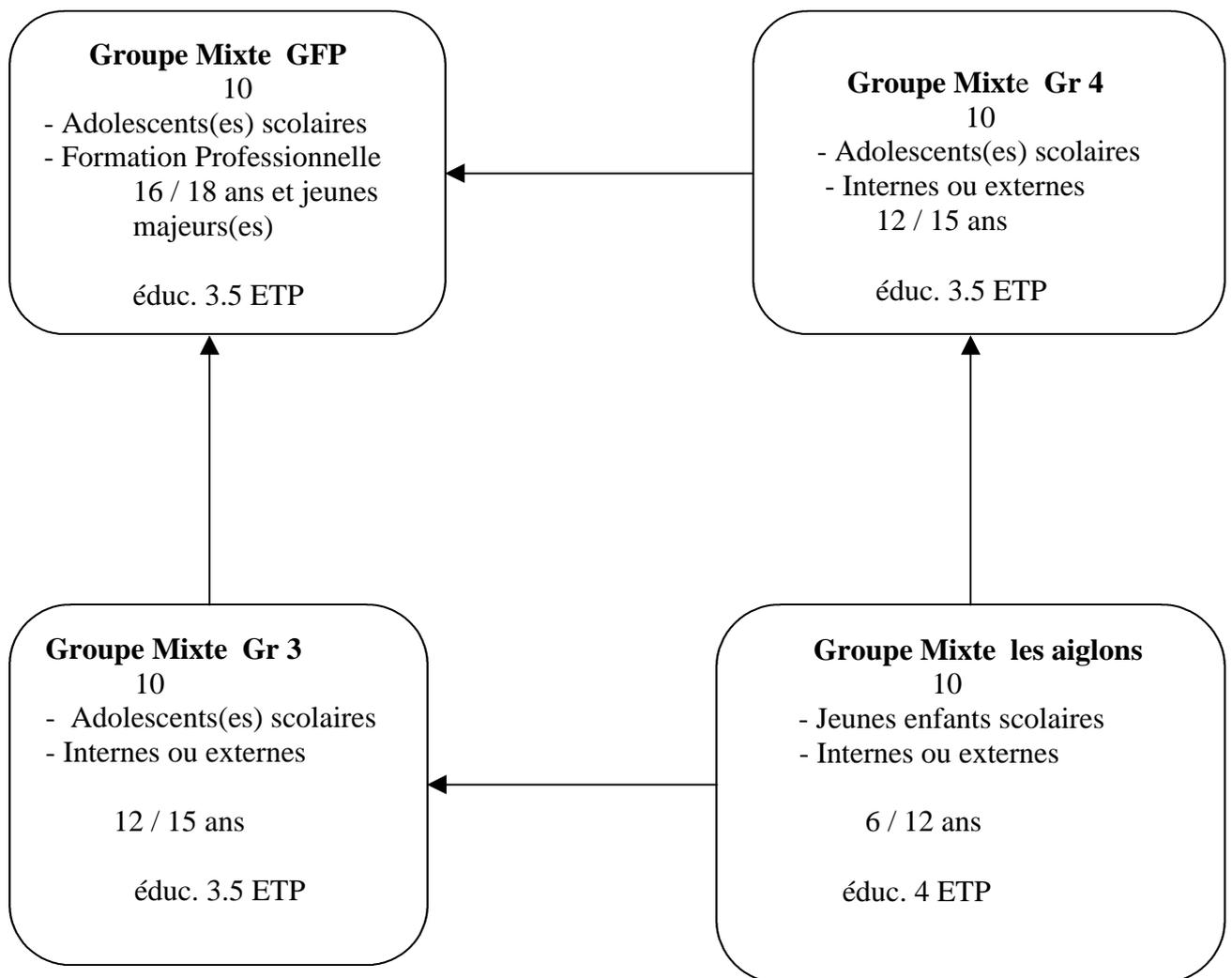
STRUCTURE APPARTEMENTS

*Composée de 12 appartements
individuels types studio ou t1 pour
des jeunes majeurs âgés de 18 à 21
ans*

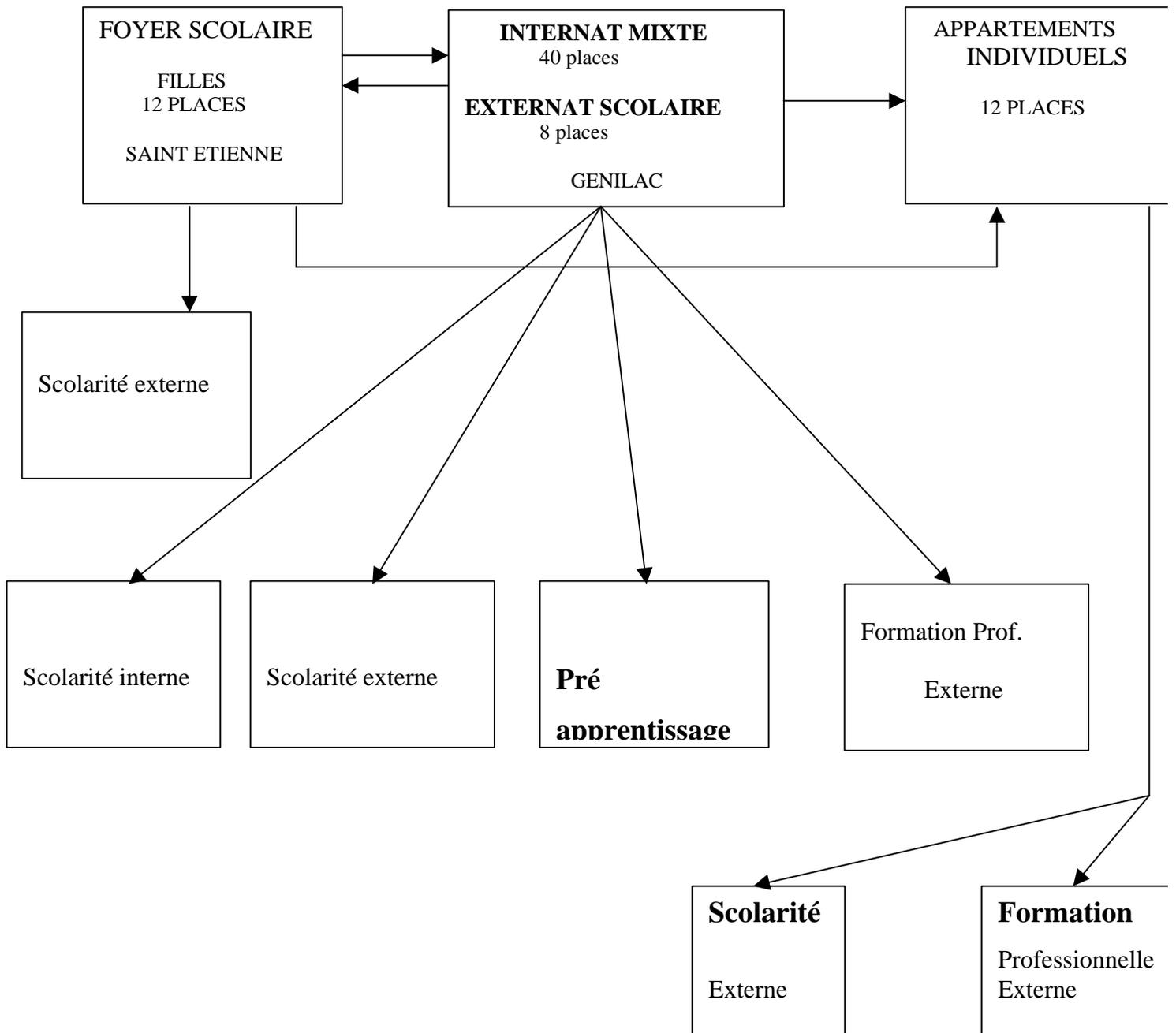
ORGANISATION DE LA STRUCTURE INTERNAT

Capacité d'accueil 40

- Admissions possibles entre 6 et 18 ans
- Aides jeunes majeurs à partir :
 - de l'internat
 - du foyer scolaire
 - directement dans le cadre de la structure Appartements



ASSOCIATION ARC EN CIEL



CONSEIL D'ADMINISTRATION

